

47.95

# ARISTOPHON D'AZÉLIA

PAR

PAUL GIRARD

---

EXTRAIT DE L'ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION  
POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES EN FRANCE  
ANNÉE 1883

---

PARIS  
ERNEST THORIN, ÉDITEUR

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1883

Bibliothèque Maison de l'Orient



135820

# ARISTOPHON D'AZÉNIA

PAR PAUL GIRARD

---

Parmi les orateurs athéniens de la première moitié du iv<sup>e</sup> siècle, plusieurs, tels que Callistratos, Aristophon, Képhalos, Thrasyboulos de Collytos, Diophantos, nous sont à peine connus, parce qu'ils n'ont rien laissé : aussi M. Blass, dans son histoire de l'éloquence attique (1), a-t-il cru devoir les négliger ; s'il les nomme, ce n'est qu'incidemment : le cadre de son ouvrage, la place considérable qui y est faite à l'étude des procédés techniques de l'art oratoire lui interdisaient de s'occuper d'orateurs dont le talent échappe à l'analyse, faute de documents capables d'en donner une idée. Pourtant, ces orateurs ont joué dans l'histoire un rôle important : ils ont été mêlés à de grandes réformes législatives, à d'illustres procès ; leur puissante parole a, pendant un temps, dirigé l'opinion ; plus d'un, par son influence dans l'assemblée populaire, par son crédit auprès des juges, par sa clientèle, a pu se croire un moment le maître d'Athènes : à ce titre, ils méritent de fixer notre attention. Est-il possible, malgré l'insuffisance des témoignages, de se figurer ce qu'était, sinon leur éloquence, du moins leur caractère ? Nous voudrions ten-

(1) *Die attische Beredsamkeit*, Leipzig, Teubner, 1868-1880.

ter l'expérience pour l'un d'entre eux, pour Aristophon d'Azénia (1).

## I

Les renseignements nous font défaut sur la famille d'Aristophon. Nous croyons pourtant connaître le nom de son père : il s'appelait Démostratos. C'était un ami d'Alcibiade et l'un des démagogues les plus influents de son temps ; il se faisait remarquer dans l'assemblée par son éloquence fougueuse et couvrait de sa voix les tumultes populaires (2). Lors de la délibération sur l'expédition de Sicile, il avait soutenu la cause d'Alcibiade

(1) Le personnage d'Aristophon a tenté Schæfer, qui a publié sur cet orateur, dans le tome I du *Philologus* (1846), un intéressant mémoire (pp. 188-224) : on y trouvera l'indication des pages consacrées à Aristophon par Wachsmuth, Droysen, Sievers, Stechow, Boehnecke, Rehdantz : il est inutile de reproduire ici ces renvois. Ce mémoire, daté de Dresde, août 1845, devait être le commencement d'une série d'études sur les hommes d'Etat de la République athénienne postérieurs à la guerre du Péloponnèse. Schæfer fit encore paraître dans le *Philologus* un article sur Eschine (1847), un autre sur Callistratos (1848), un troisième sur Euboulos (1850), puis il en resta là de ces monographies isolées, pour composer son grand ouvrage, *Demosthenes und seine Zeit* (Leipzig, Teubner, 1856-1858), où la dissertation du *Philologus* sur Aristophon passa presque tout entière (I, pp. 122-164). Nous nous sommes naturellement beaucoup servi de ce livre. Nous regrettons que la seconde édition, annoncée depuis longtemps, n'ait pas encore paru : sur plus d'un point, elle nous eût été d'un grand secours.

(2) C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de ce passage du scoliaste d'Aristophane, au v. 397 de *Lysistrata* : Εὐπολις... ἐν Δήμοις ὡς μανιώδη αὐτὸν λέγει :

Τὶ κέρραγας ὡσπερ Βουζύγης ἀδικούμενος ;

καὶ ἄλλοι.

On verra plus loin ce que signifie ce surnom de Βουζύγης par lequel Eupolis désigne Démostratos.

et combattu de toutes ses forces les prudents avis de Nicias : séduit, comme la foule, par cette guerre lointaine, que semblait devoir terminer une brillante conquête (1), il avait proposé et fait passer un décret conférant aux généraux chargés de la conduite de l'entreprise des pouvoirs illimités (2).

Tel était le personnage qu'un passage de Xénophon nous autorise à considérer comme le père d'Aristophon; non que cette parenté soit clairement indiquée par l'historien, mais, parmi les ambassadeurs athéniens envoyés, dans l'été de 371, au congrès de Sparte, Xénophon cite un certain Démostratos, fils d'Aristophon (3). Or, on le sait, l'usage athénien voulait qu'un général le fils portât le nom de son aïeul paternel. Schæfer en conclut, après Ruhnken (4), que le père d'Aristophon s'appelait, comme son petit-fils, Démostratos, et que ce Démostratos était Démostratos le démagogue.

Il est vrai que Démostratos le jeune, celui dont parle Xénophon, pouvait ne pas être le fils d'Aristophon d'Azénia. Il est question, dans Thucydide, d'un Athénien du nom d'Aristophon, qui figure parmi les députés envoyés à Sparte, au printemps de 411, par les Quatre-Cents (5); mais il n'est guère admissible que le second

(1) Cf. Thucydide, VI, 24, 3: Ἔρωσ ἐνέπεσε τοῖς πᾶσιν ὁμοίως ἐκλεῦσαι, κ. τ. λ. Sur les sentiments de la majorité du peuple Athénien relativement à l'expédition de 15 et aux précédentes interventions en Sicile, v. Hans Droysen, *Athen und der Westen vor der Sicilischen Expedition*, Berlin, W. Hertz, 1882.

(2) Thucydide, VI, 26, 1, fait allusion à ce décret sans nommer Démostratos. Plutarque, *Nicias*, 12, est plus explicite: Ἀναστάς γὰρ ὁ μάλιστα τῶν δημαγωγῶν ἐπὶ τὸν πόλεμον παροξύνων τοὺς Ἀθηναίους Δημόστρατος ἔφη τὸν Νικίαν προφάσις λέγοντα παύσειν καὶ ἡφίσταμα γράψας, ὅπως αὐτοκράτορες ᾄσιν οἱ στρατηγοὶ κἀνταῦθα κἀκεῖ βουλευόμενοι καὶ πράττοντες, ἔπεισε τὸν δῆμον ἡφίστασθαι. Cf. id., *Alcibiade*, 18; Aristophane, *Lysistrata*, vv. 391 sqq.

(3) Xénophon, *Helléniques*, VI, 3, 2.

(4) Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 131.

(5) Thucydide, VIII, 86, 9.

Démocratatos ait été le fils de ce personnage : jamais, en 371, sous le libre régime dont jouissait alors Athènes, on n'eût délégué au congrès de Sparte le descendant d'une famille dont le souvenir devait être odieux, le fils de l'un des membres de ce parti des Quatre-Cents qui, après avoir tenté de détruire la démocratie, avait fourni aux Trente tant de dangereuses recrues. On ne saurait non plus admettre qu'il existât aucun lien entre Aristophon l'oligarque et Démocratatos le démagogue, ni que l'ambassadeur des Quatre-Cents fût le fils de l'ardent et populaire instigateur de l'expédition de Sicile. Quant à l'opinion de Bœhnecke, suivant laquelle Aristophon l'oligarque et Aristophon d'Azénia n'auraient été qu'un seul et même personnage, elle ne supporte pas l'examen (1) : tout ce que nous savons du second Aristophon, de ses tendances démagogiques, de son ascendant sur le peuple, du haut rang qu'il occupa dans la cité, nous défend de croire qu'il ait jamais été au nombre des ennemis de la démocratie (2). Il faut donc en revenir à l'hypothèse très vraisemblable exprimée tout à l'heure, qui consiste à faire d'Aristophon d'Azénia le fils de Démocratatos le démagogue et le père du jeune Démocratatos (3). Tout concourt d'ailleurs à confirmer cette supposition ; si mal que nous soit connu l'ami d'Alcibiade, il offre plus d'un rapport avec Aristophon l'orateur : son ferme attachement aux institutions démocratiques, sa grande influence dans l'assemblée populaire et jusqu'à cette violence qui semble avoir été le trait distinctif de sa bouillante na-

(1) Bœhnecke, *Forschungen auf dem Gebiete der attischen Redner*, Berlin, G. Reimer, 1843, p. 660.

(2) V. Schœfer, *Philologus*, I, l. c. (c'est aussi l'avis de Westermann, de Droysen, de Sievers, de Wachsmuth) ; cf. id., *Demosth. u. s. Zeit.*, I, p. 125.

(3) Ce second Démocratatos ne nous est d'ailleurs connu que par le passage de Xénophon signalé plus haut.

ture, tout cela se retrouve chez Aristophon d'Azénia.

Aristophon appartenait donc à une antique famille sacerdotale, la famille des Βουζύγαι. Dans plus d'un texte, en effet, le premier Démostratos est désigné sous le nom de Βουζύγης (1), ce qui indique qu'il faisait partie du γένος qui se donnait pour fondateur le héros Bouzygès, personnage mythique auquel les Athéniens, suivant la légende, devaient l'art de labourer et d'ensemencer la terre (2). Nous connaissons moins bien les Βουζύγαι que certaines grandes familles sacerdotales, telles que les Eumolpides et les Etéoboutades (3); nous savons pourtant que c'est parmi eux qu'était choisi le prêtre chargé, dans certaines circonstances, d'accomplir la cérémonie du *labourage sacré*. Qu'était-ce que ce rite? Sans doute un des actes essentiels de la fête des Προηρόσια, qui se célébrait vers le milieu de l'automne, probablement en pyanepsion (4). Plutarque compte chez les Athéniens trois labourages sacrés: ils avaient lieu, le premier, dans l'endroit appelé Σκίρον, non loin du dème des La-

(1) V. le passage du scoliaste d'Aristophane cité plus haut, p. 180, note 2. Cf. *Lysistrata*, v. 397, où Démostratos est appelé

ὁ θεοστυν ἐχθρὸς καὶ μιὰρὸς Χολοζύγης,

et le commentaire du scoliaste: Δημόστρατος Βουζύγης ἐλέγετο, ὅν Χολοζύγην εἶπε διὰ τὸ μελαγχολᾶν. Cf. encore Eupolis, dans Aristide, II, p. 175, éd. Dindorf.

(2) Sur le héros Bouzygès, v. Polyen, I, 5; Hèzychios, s. v.; *Grand Etymologique*, s. v. Βουζυγία; Bekker, *Anecdota*, p. 221; le scoliaste d'Homère, *Iliade*, XVIII, au v. 483; Servius, commentaire des *Géorgiques*, I, au v. 19; Plinè, *Histoire naturelle*, VII, 56, 199.

(3) V. le tableau des membres de la famille des Βουζύγαι, pour le v<sup>e</sup> siècle, dans Petersen, *Quæstiones de historia gentium Atticarum*, Kiel, Schmidt et Klaunig, 1880, pp. 131 sqq.

(4) V. Suidas, s. v. Προηρόσια: αἱ πρὸ τοῦ ἁρότου γινόμεναι θυσίαι περὶ τῶν μελλόντων εἶσεσθαι καρπῶν, ὥστε τελεσφορεῖσθαι. Sur les Προηρόσια et les deux dates qui leur sont assignées, v. A. Mommsen, *Heortologie*, pp. 218 sqq.; Petersen, *op. c.*, p. 132.

kiadai, près de la route d'Eleusis (1); le second, à Eleusis, dans le champ connu sous le nom de *Ῥάριον* ou *Ῥαρία*; le troisième, à Athènes même, au pied de l'Acropole (2). Nous sommes fort mal renseignés sur la manière dont se pratiquait ce pieux usage. Ce qu'on peut affirmer, c'est que les labourages sacrés faisaient partie des rites éleusiniens (3). Mais Déméter n'était pas seule à y présider : il semble que le labourage du Skiron ne fût pas sans rapport avec le culte d'Athéna Skiras (4); de même, c'est en l'honneur d'Athéna Polias que paraît s'être accomplie la cérémonie du labourage au pied de l'Acropole : le choix du lieu et certain passage d'Aristide semblent l'indiquer (5). D'autre part, trois inscriptions de basse époque nous apprennent que Zeus Tèleios et le Zeus qu'on adorait près du Palladion jouaient un rôle dans ces solennités dont l'acte principal était un labourage symbolique (6).

Quoi qu'il en soit, c'était le privilège des *Βουζύγαι* de veiller à l'exécution des *ἱεροὶ ἄροτοι*; c'est dans leur *γένος* que se transmettait ce sacerdoce patrimonial, souvenir du passé légendaire d'Athènes et des premiers essais de civilisation tentés en Attique (7). La famille tout

(1) V. E. Curtius et J. A. Kaupert, *Karten von Attika*, fascicule I (1881), Bl. Ia.

(2) Plutarque, *Préceptes conjugaux*, 42 : *Ἀθηναῖοι τρεῖς ἀρότους ἱεροὺς ἄγουσι, πρῶτον ἐπὶ Σκίρω, τοῦ παλαιτάτου τῶν σπόρων ὑπόμνημα, δεύτερον ἐν τῇ Ῥαρία, τρίτον ὑπὸ πέλιον (πόλιν) τὸ καλούμενον Βουζύγιον.*

(3) V. A. Mommsen, *op. c.*, p. 76.

(4) Preller, *Griechische Mythologie*, I, p. 169.

(5) V. Aristide, I, p. 20, éd. Dindorf : *Βουζύγης τις ὑπελήθε με τῶν ἐξ ἀκροπόλεως, κ. τ. λ.* Cf. Preller, *l. c.*

(6) C'est du moins ce qu'il est permis de conclure du titre de *βουζύγης* donné à leur prêtre. V. C. I. A., III, 1, 294 : *ἱερέως Διὸς Τελείου βουζύγου*. *Ibid.*, 71 : *[ὁ δεῖνα... ἱερ]εὺς τοῦ Διὸς τοῦ ἐπὶ Παλλαδίου καὶ βουζύγης, κ. τ. λ.* *Ibid.*, 273 : *βουζύγου ἱερέως Διὸς ἐν Πικλαδίῳ.*

(7) Le membre de la famille des *Βουζύγαι* auquel était échu ce sacer-

entière portait le nom collectif de Βουζύγια (1). A l'exemple sans doute de la plupart des γένη sacerdotaux, elle avait sa juridiction sacrée, et l'on appelait Βουζύγειοι ἀραί les malédictions qu'elle lançait contre ceux qui violaient ses lois (2). Elle comptait d'illustres membres : sans parler du stratège Démainétos, dont il est question dans Xénophon et dans Eschine (3), Périclès faisait partie de la Βουζύγια (4) : nous ignorons d'ailleurs quels liens l'unissaient à Démostratos.

Telle était la famille d'Aristophon. Il faudrait, pour compléter ces premiers renseignements, pouvoir indiquer la date exacte de sa naissance. Par malheur, il n'est possible de la fixer qu'approximativement. Le scoliaste d'Eschine nous apprend qu'Aristophon vécut

doce prenait le titre de βουζύγης. V. les inscriptions citées plus haut et Hézychios, s. v. Βουζύγης : καθίστατο δὲ παρ' αὐτοῖς (τοῖς Ἀθηναίοις) καὶ ὁ τοῦ ἱεροῦ ἀρότους ἐπιτελεῖν βουζύγης. Cf. le scoliaste d'Aristide, III, p. 473, éd. Dindorf : Τοὺς τρέφοντας ἐν Ἐλευσίνι τοὺς ἱεροῦ βόας ἀροτριῶντας βουζύγας ἐκάλουν (c'était là, paraît-il, encore un des soins qui incombait au γένος des Βουζύγαι), et plus bas : Βουζύγαι καλοῦνται οἱ τὰς ἱερὰς βόας τὰς ἐν Ἐλευσίνι ἀροτριῶσας τρέφοντες. Le mot βουζύγης désignait donc un titre, mais un titre qui ne pouvait appartenir qu'aux membres du γένος des Βουζύγαι : c'est ce que n'a pas nettement expliqué M. Decharme, dans le compte-rendu qu'il a fait du livre de M. J. Martha, *Les sacerdoxes Athéniens*, *Revue critique* du 16 juillet 1883, p. 48, où il dit que « le mot βουζύγης indique moins la descendance du prêtre qu'une fonction déterminée ». Sans doute, le ἱερεὺς βουζύγης était le prêtre chargé d'exécuter les labourages sacrés, mais ne pouvait être βουζύγης qu'un membre de la famille des Βουζύγαι. Le mot βουζύγης marque donc bien la descendance du prêtre ; il avertit, de plus, que le membre de la famille des Βουζύγαι pourvu de ce titre a été désigné pour exercer le sacerdoce patrimonial qui est le privilège de son γένος. — Sur les sacerdoxes patrimoniaux et leur transmission dans les diverses branches des γένη, v. J. Martha, *Les sacerdoxes Athéniens*, Paris, Thorin, 1882, pp. 14 sqq., pp. 33 sqq.

(1) *Grand Etymologique*, s. v.; Bekker, *Anecdota*, p. 221.

(2) V. Petersen, *op. c.*, p. 133.

(3) Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 10 et 26; Eschine, *Ambassade*, 78.

(4) V. Petersen, *op. c.*, pp. 133 sqq.



jusqu'à l'âge de cent ans moins un mois (4); nous savons, d'autre part, qu'il était mort à l'époque du procès de la Couronne (330) (2). Depuis combien d'années? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'il vivait encore sous l'archontat de Théophrastos (340/39), comme le prouve une inscription récemment découverte (3). C'est donc entre les années 340 et 330 qu'il conviendrait de placer sa mort. Or, en 403/2, sous l'archontat d'Euclide, au moment de la rédaction de la loi qui nous apparaît comme le premier grand acte de sa vie, Aristophon avait certainement dépassé la trentaine : c'était déjà un orateur fort écouté et l'un des hommes d'Etat les plus influents d'Athènes. En le supposant né quelques années avant le commencement de la guerre du Péloponnèse, vers 438, par exemple, et mort peu de temps après l'archontat de Théophrastos, vers 338, on ne serait pas, croyons-nous, très éloigné de la vérité (4).

Il était, comme on sait, du dème d'Azénia (5). Non

(1) Scoliaſte d'Eschine, c. *Timarque*, 64 : Ἐπειώσας μέντοι ὁ Ἀριστοφῶν ῥ' ἔτη παρὰ μῆνα.

(2) Démosthène, *Couronne*, 162. Cf. *ibid.*, 219; Eschine, c. *Ctésiphon*, 139, où la mention de Pyrrhandros d'Anaphlystos suivie de ces mots : ὅς ἐστι καὶ νῦν ζῆς, établit une opposition significative entre ce personnage et les orateurs énumérés avant lui, lesquels, évidemment, sont tous morts au moment où parle Eschine : parmi eux se trouve Aristophon.

(3) V. C. I. A., II, 2, 766, l. 13.

(4) Ces dates nous semblent préférables à celles de Schæfer, qui propose 344 et 334, *Philologus*, I, p. 214. Il est vrai que dans *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 162, l'éminent historien est moins affirmatif. Pour nous, la nécessité de choisir des dates quelque peu antérieures ressort des deux faits suivants : 1° la célébrité et l'influence d'Aristophon sous l'archontat d'Euclide autorisent à lui donner, à cette époque, au moins trente-cinq ans; 2° comme on le verra plus loin, la nature de l'inscription qui nous prouve qu'Aristophon vivait encore en 340/39 ne permet guère de supposer que sa vie se prolongea beaucoup au-delà.

(5) Telle est l'orthographe que nous avons cru devoir conserver à ce

loin du cap Sounion, le chemin qui va d'Athènes aux ruines du temple d'Athéna traverse une région montagneuse et sauvage. Un flot se dresse à peu de distance de la côte : c'est l'île de Patroclos, aujourd'hui *Gaidaronisi*. On y trouve encore les traces d'une redoute élevée par Patroclos, amiral de Ptolémée Soter, lors d'une expédition qu'il avait faite dans ces parages, à la tête d'une flotte égyptienne, pour soutenir les Athéniens contre Antigone Gonatas (1). Le nom que portait cette île au v<sup>e</sup> siècle nous est inconnu : elle n'est plus aujourd'hui qu'un rocher désert. En face, le rivage s'échancre et forme la petite anse de *Χάρρα* (2). Puis la côte s'élève : ce sont les premières collines du Laurion. Entre ces roches rougeâtres, brûlées par le soleil et le sel marin, on rencontre quelques beaux pâturages ; la saison d'hiver y est d'une merveilleuse douceur. Aussi, pendant l'automne, y voit-on descendre, de l'Acarnanie et des montagnes voisines du golfe d'Arta, d'immenses troupeaux de chèvres : conduits par des *vlaques* à la mine rébarbative, ils viennent passer sous ce ciel plus clémente la mauvaise saison. Ce pays est l'ancien dème d'Azénia, de la tribu Hippothontide (3). L'Attique comptait sans doute beaucoup d'autres dèmes plus riches et plus célèbres : celui-ci pourtant a sa couleur et son charme propres, entre les monts et la mer, tout près de Sounion et des sanctuaires vénérés de Poseidon et d'Athéna.

nom. L'orthographe *Hazénia*, adoptée par quelques savants, était l'orthographe primitive : v. Suidas, s. v. Ἀζηνιεύς. Mais il est probable qu'au temps d'Aristophon, l'aspiration initiale était déjà tombée. Cf. *C. I. A.*, I, 324, Ἀγρυλῆσι (a, col. 1, l. 11) à côté de Ἀγρυλῆσι (c, col. 1, l. 11) ; Ἀλωπεκῆσι (c, col. 1, l. 50) à côté de Ἀλωπεκῆσι (c, col. 1, l. 15), etc.

(1) Pausanias, I, 1, 1. Cf. id., III, 6, 4 sqq.

(2) Ce nom rappelle celui de Πατρόκλου χάρρα qu'on donnait aussi à l'île de Patroclos. V. Strabon, IX, p. 398.

(3) V. Hanriot, *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, p. 209 ; Bursian, *Geographie von Griechenland*, I, p. 355.

## II

Sur les premières années d'Aristophon, sur son éducation, sur ses débuts dans l'assemblée du peuple comme homme politique et comme orateur, nous ne possédons aucun renseignement. C'est seulement à l'époque de la Restauration, sous l'archontat d'Euclide, que nous commençons à pouvoir le suivre dans les diverses phases de sa carrière publique.

Peu de périodes de l'histoire d'Athènes offrent plus d'intérêt que celle qui s'ouvre avec l'année 403. C'est le moment où les Athéniens, après tant d'efforts vainement consumés dans une longue guerre, après tant de pertes éprouvées, tant d'argent dépensé dans de coûteuses campagnes, surtout après l'odieux régime imposé par Lysandre, se recueillent et réparent les maux causés par vingt-sept années d'une lutte presque sans trêve, suivie de la plus terrible révolution. Les hommes qui gouvernent alors la cité sont des citoyens intelligents et modérés qui poursuivent un double but : l'apaisement des partis et l'établissement d'une constitution nouvelle sur de solides fondements. C'est Thrasybule, le courageux défenseur de Phylé; c'est Archinos de Coilé, le plus doux, le plus conciliant des chefs du parti populaire, esprit d'une rare élévation, orateur d'un grand talent, celui de tous les Athéniens qui, selon la belle expression de Démosthène, a le plus contribué, après les dieux, au retour de la démocratie (1); c'est Phormisios, le compagnon de Thrasybule et l'un des partisans les plus décidés du complet remaniement

(1) Ἀρχίνου... μετὰ γὰρ τοῦθ' ἑσοῦς αἰτιωτάτου... τῆς καθόδου τῆς δῆμου, c. *Timocrate*, 135. Cf., sur Archinos, Eschine, c. *Ctésiphon*,

de la législation (1); c'est Tisaménos, fils de Méchanion, l'auteur du décret ordonnant la révision des lois de Solon (2); c'est Nicomachos, le greffier, personnage peu recommandable, mais que sa science juridique et son expérience des affaires empêchent de tenir à l'écart, et qui rend, dans le collège des nomothètes, dont il fait partie, les plus grands services aux amis de la liberté (3). Tels sont les réformateurs qui travaillent en commun à réorganiser la société et l'Etat. A côté d'eux, il faut nommer Aristophon.

Vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle, Périclès, effrayé du grand nombre d'étrangers que renfermait Athènes, avait jugé opportun de remettre en vigueur une ancienne loi de Solon tombée en désuétude, loi d'après laquelle ceux-là seuls pouvaient prétendre au plein droit de cité qui, par leur père et par leur mère, étaient enfants de l'Attique (4). Le rétablissement de la démocratie, en 403, semblait une occasion favorable pour faire revivre encore une fois, dans sa rigueur sévère, cette antique disposition. Beaucoup d'Athéniens, en effet, avaient péri dans la guerre du Péloponnèse; les dix dernières années surtout avaient été désastreuses : l'expédition de Sicile et la guerre de Décélie avaient réduit à quelques membres ou complètement anéanti plus d'une famille. En revanche, un grand nombre d'étrangers avaient reçu le droit de cité, et les registres de l'état

187 et 195; id., *Ambassade*, 176; Dinarque, c. *Démosthène*, 76; Isocrate, *Exception c. Callimachos*, 2-3; scoliaste d'Eschine, c. *Timarque*, 163. V. les fragments d'Archinos dans les *Oratores Attici* de Didot, II, p. 249.

(1) Sur Phormisios, v. Blass, *op. c.*, I, p. 442.

(2) Une reproduction de ce décret se trouve dans Andocide, *sur les Mystères*, 83. Cf., sur Tisaménos, G. Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes*, p. 163.

(3) Cf., sur Nicomachos, le discours composé contre lui par Lysias et G. Perrot, *op. c.*, pp. 148 sqq.

(4) Sur cette loi de Périclès, v. E. Curtius, *Histoire grecque*, traduite sous la direction de A. Bouché-Leclercq, II, p. 551.

civil s'étaient trouvés encombrés des noms d'une multitude d'intrus (1). Puis, la guerre achevée, Lysandre avait rappelé les bannis (2) : on avait vu revenir à Athènes une foule de citoyens qui s'étaient mariés en exil avec des étrangères et qui, de ces étrangères, avaient eu des enfants. Il y avait là pour la cité un sérieux péril, car non-seulement ces enfants, nés de pères citoyens et de mères étrangères, devaient être plus tard, pour les vrais Athéniens, autant d'importuns et dangereux concurrents, mais ces fils d'exilés risquaient, pour la plupart, d'avoir été nourris dans les idées de leurs pères, anciens oligarques ennemis de la liberté. Les admettre à jouir, au même titre que les Athéniens de sang non mélangé, de tous les privilèges des citoyens, leur permettre l'accès des magistratures et des commandements, c'était donc tout d'abord compromettre les droits des citoyens légitimes ; c'était ensuite préparer pour l'avenir de nouveaux ferments de discorde et ruiner d'avance ce régime populaire si péniblement reconquis. Il importait qu'une sévère mesure prévint tous ces désordres : Aristophon, reprenant la loi de Périclès, proposa de refuser la qualité de citoyen à quiconque, ayant pour père un Athénien, n'était pas né d'une mère athénienne (3). Par là, les enfants de la plupart des exilés devaient être à jamais exclus de la cité, qu'ils fussent nés avant ou après Euclide, à l'étranger ou à Athènes même, après le retour de leurs pères. On ne tarda pas, semble-t-il, à s'apercevoir que cette disposition était par trop radicale, et un certain

(1) V. Isocrate, *sur la Paix*, 88 : ... ελαθον σφας αυτοις τοις μεν ταφους τοις δημοσιους των πολιτων εμπλησαντες, τας δε φρατριαις και τα γραμματεια τα ληξιαρχικα των ουδεν τη πολει προσηκοντων.

(2) V. Xénophon, *Helléniques*, II, 2, 20 et 23.

(3) V. le témoignage du grammairien Carystios dans Athénée, XIII, p. 577 B : ... 'Αριστοφών δέ ο ρήτωρ ο τον νόμον εισενεγκών επ' Εύκλειδου αρχοντος, ος αν μη εξ αστης γένηται νόθον είναι.

Nicoménès corrigea la loi d'Aristophon en y introduisant l'amendement suivant : nul enfant né après *Euclide* ne pourrait être citoyen, s'il n'avait pour père un Athénien et pour mère une Athénienne ; quant aux enfants nés avant *Euclide*, la loi négligeait de s'enquérir de leur origine maternelle (1).

Nous n'avons aucune lumière sur les débats que provoquèrent et la loi sous sa première forme et l'amendement destiné à en atténuer la rigueur. Nous ignorons quelle position Nicoménès prit vis-à-vis d'Aristophon (2). Ce qui est certain, c'est que ce fut la loi de Nicoménès qui subsista ; ce fut la loi modérée et sans effet rétroactif qui l'emporta sur la loi excessive et brutale (3). Mais Aristophon, par sa proposition, s'était concilié le parti populaire ; les Athéniens de naissance régulière et les amis de la démocratie lui savaient gré d'avoir défendu leurs droits. Aussi nous apparaît-il, dès ce moment, comme un des orateurs les plus influents auprès du peuple. Le fait suivant montre de quelle autorité il jouissait dans l'assemblée.

(1) V. le scoliaste d'Eschine, *c. Timarque*, 39 : Εὐμηλος ὁ Ἡερικατητικὸς ἐν τῷ τρίτῳ περὶ τῆς ἀρχαίας κωμῳδίας φησὶ Νικομένην τινὰ ψήφισμα θέσθαι μηδένα τῶν μετ' Εὐκλείδην ἀρχοντα μεταχειρὶ τῆς πόλεως, ἀν μὴ ἀμφω τοὺς γονεῖας ἀπτοὺς ἐπιδειξῆται, τοὺς δὲ πρὸ Εὐκλείδου ἀνεξετάστως ἀρξίσθαι.

(2) Nicoménès ne nous est d'ailleurs connu que par le passage du scoliaste d'Eschine cité note 1 et par Lysias, *c. Agoratos*, 23.

(3) On trouve, dans les plaidoyers civils des orateurs attiques, de nombreuses allusions à la loi de Nicoménès. V. Démosthène, *c. Euboulidès*, 30 : Τοῖς χρόνοις τοίνυν οὕτω φαίνεται γεγῶσθε ὥστε εἰ καὶ κατὰ θάτερα ἀπτοὺς ἦν, εἶναι πολίτην προσήκειν αὐτόν· γέγονε γὰρ πρὸ Εὐκλείδου. Cf. Isée, *sur l'héritage de Kiron*, 43 : Ἐὰν γὰρ ἐξαπατηθῆτε ὑμεῖς πεισθέντες ὡς ἡ μήτηρ ἡμῶν οὐκ ἦν πολίτις, οὐδ' ἡμεῖς ἐσμὲν· μετ' Εὐκλείδην γὰρ ἀρχοντα γεγόναμεν. Cf. id., *sur l'héritage de Philoctémon*, 47 : Τοῦναντίον τοίνυν συμβέβηκεν ἡ ὡς ὁ νόμος γέγραπται· εἰσὶ μὲν γὰρ ἐστὶ νόθος μηδὲ νόθος εἶναι ἀγχισταίαν μὴθ' ἱερῶν μηθ' ὀσίων ἀπ' Εὐκλείδου ἀρχοντος.

Les défenseurs de Phylé, les combattants de Munychie avaient eu besoin d'argent pour subvenir aux frais de la guerre contre les Trente : sans parler de quelques généreux étrangers, comme le Thébain Isménias, qui leur avait donné des sommes considérables (1), plus d'un Athénien les avait aidés de sa fortune (2); de riches métèques, comme Lysias, avaient mis à leur disposition à la fois de l'argent et des armes (3). Parmi ces bienfaiteurs, un certain Agélarchos s'était particulièrement distingué : pendant la dernière phase de la lutte, il avait avancé aux démocrates la somme énorme de cinq talents. Il n'existait de ce prêt aucune preuve écrite; aucune pièce n'attestait que le peuple fût le débiteur d'Agélarchos. Cependant, Aristophon proposa de lui rendre cet argent, et, sur sa seule parole, l'assemblée vota la proposition (4).

La loi sur le droit de cité n'était pas, semble-t-il, le seul titre d'Aristophon à la reconnaissance et à la faveur populaires. Son origine, le nom de son père, les services rendus par sa famille à la démocratie le désignaient comme l'un des plus fermes soutiens de la liberté. Il y a plus. Certain passage de Démosthène laisse entendre qu'Aristophon avait reçu du peuple l'atélie : d'où il est permis de conclure qu'il avait, lui aussi, soit par son argent, soit par son activité patriotique et par sa parole, puissamment contribué au rétablissement du gouvernement démocratique (5). Peut-être, exilé par

(1) V. Justin, V, 9.

(2) V. Démosthène, *c. Leptine*, 48.

(3) V. le Pseudo-Plutarque, *Vies des X orateurs*, p. 835 E-F.

(4) Démosthène, *c. Leptine*, 149 : Καὶ μὴν καὶ Ἀγελάρχῳ πέντε τάλαντ' ἀποδοῦναι γέγραφεν οὗτος ὡς παρασχόντι τοῖς ἐν Πειραιεὶ τοῦ δήμου, καὶ καλῶς ἐποίησε, μὴ τοίνυν ἂ μὲν ἦν ἀμάρτυρα, ταῦτ' ἐπὶ τῇ τοῦ δήμου προφάσει διὰ σοῦ δεδῶσθαι, ὧν δ' αὐτὸς ὁ δῆμος μαρτυρίας ἔστησεν ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀναγράφας καὶ πάντες συνίσασσι, ταῦτ' ἀφελῆσθαι παραίνας.

(5) *Ibid.*, 148 : Καὶ μὴν πρὸς γε Ἀριστοφῶντα πολλὰ καὶ δίκαι'

les Trente, était-il allé rejoindre Thrasybule et sa petite armée; peut-être avait-il été de ceux qui, demeurés à Athènes ou au Pirée, comme Agélarchos, avaient hâté le moment de la délivrance en fournissant à temps au parti populaire les secours pécuniaires dont il avait besoin. Ce qui paraît hors de doute, c'est qu'il avait donné à la démocratie des preuves suffisantes de son dévouement pour que son crédit fût très grand auprès du peuple, et qu'à sa seule requête, on votât des mesures comme celle dont nous venons de parler.

Un dernier décret, voté sur la proposition d'Aristophon, se rapporte encore, probablement, à cette période de sa vie. Parmi ces lois de Solon qu'on essayait de faire revivre, il y en avait une qui interdisait aux étrangers de vendre sur l'agora. Aristophon reprit cette loi et, soutenue par lui, elle fut remise en vigueur (2). C'était là encore une mesure populaire, faite pour plaire aux ombrageux démocrates qui avaient réglé comme on l'a vu le sort des Athéniens nés de femmes étrangères.

ἀν ἔχσιν εἰπεῖν οἶμαι. οὗτος εἴρηστο τὴν δωρεάν παρ' ὑμῖν, ἐν ἣ τοῦτ' ἐνήν (cf. pl. haut, 146). καὶ οὐ τοῦτ' ἐπειμιώω· δεῖ γὰρ ἐφ' ὑμῖν εἶναι διδόναι τὰ ὑμέτερά· αὐτῶν οἷς ἀν βούλησθε. ἀλλ' ἐκείνός γε οὐχὶ δίκαιον εἶναι φημι, τὸ ὅτε μὲν τοῦτο ταῦτ' ἐμελλεν ὑπάρχειν λαθόντι μηδὲν ἠγασθαι δεῖνόν, ἐπειδὴ δ' ἐτέροις δέδοται, τηγικαυτ' ἀγανακτεῖν καὶ πείθειν ὑμᾶς ἀφελέσθαι. Cf. Schaefer, *Philologus*, I, p. 191; id., *Démosth. u. s. Zeit*, I, p. 125. L'explication donnée par le scoliaste du mot ἐμελλεν (502, 11) nous paraît, comme à Schaefer, tout à fait erronée.

(2) V. Démosthène, c. *Euboulidès*, 31-32 : ... ἐγώ σοι τοῦτου ὁλως τὸναντίον ἐπιδείξω, ὅτι οὐκ ἔξεστι ξένοφ ἐν τῇ ἀγορᾷ ἐργάζεσθαι. καὶ μοι λαθὼν ἀνάγνωθι πρῶτον τὸν Σόλωνος νόμον. ΝΟΜΟΣ. Παλὰ δὴ καὶ τὸν Ἀριστοφῶντος· οὕτω γὰρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦτον ἔδοξεν ἐκείνος καλῶς καὶ δημοτικῶς νομοθετήσαι, ὥστ' ἐψηφίσασθε πάλιν ἀνανεώσασθαι. Cf. Boeckh, *Staats-haushaltung der Athener*, I, 2<sup>e</sup> éd., p. 449.



## III

Dans les années qui suivent le rétablissement de la démocratie, l'histoire d'Aristophon est pour nous fort obscure. Quelle est son attitude pendant la guerre de Corinthe? Quelle est sa politique au moment de la paix d'Antalcidas? A l'intérieur, quel rôle joue-t-il à côté de personnages comme le démagogue Agyrrhios, qui ont supplanté les anciens chefs du parti populaire, les démocrates modérés, tels que Thrasybule et Archinos? Quelle part prend-il aux réformes qui signalent l'archontat de Nausinicos (378/7)? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre. Les documents nous manquent pour toute cette période de la vie d'Aristophon : nous ne le retrouvons que vingt ans et plus après la Restauration, à l'époque du soulèvement de Thèbes et de la lutte d'Epaminondas contre Sparte.

A ce moment, il s'offre à nous comme un des principaux chefs du parti béotien. Il est de ces *béotisans* (1) qui ont fait un chaleureux accueil aux patriotes bannis de Thèbes; il est de ceux qui ont applaudi au hardi coup de main de décembre 379, et qui ne cessent d'encourager les généreux efforts d'Epaminondas et de ses amis pour conquérir à leur patrie un rang honorable parmi les cités grecques. Le parti béotien comptait à Athènes des hommes éminents : à sa tête, se trouvait Képhalos qui, après le meurtre des polémarches, avait proposé, dans l'enthousiasme de la première heure,

(1) Οἱ βρωταῖζοντες, dans Xénophon, *Helléniques*, V, 4, 34. Cf. le *Φιλοθήβαιος* du poète comique Antiphane, Meineke, *Fr. com. gr.*, ed. minor, Berlin, 1847, I, pp. 534 sqq.

que les Athéniens prissent part officiellement à la délivrance de Thèbes (1). Il faut citer à côté de lui Thrasyboulos de Collytos, qui jouissait à Thèbes d'un crédit considérable, Thrason d'Herchia, qui avait reçu des Thébains le titre de proxène, Léodamas d'Acharnai, dont l'éloquence, au dire d'Eschine, égalait celle de Démosthène, Archédèmos du dème des Πήληγες, Pyrhandros d'Anaphlystos, Eleios, Phormisios, dont on a rencontré le nom plus haut. Tels étaient les citoyens qui se faisaient remarquer par leur dévouement à la cause thébaine, dévouement souvent périlleux et qui leur attira plus d'un procès; tels étaient ceux que le peuple envoyait de préférence en ambassade auprès des Thébains et qui, divisés de mille manières, s'accordaient tous sur un point : la nécessité d'une solide alliance avec Thèbes (2).

La politique de ce parti était claire. Il s'agissait de former entre Thèbes et Athènes, l'une, cité continentale, l'autre, cité maritime, un lien indissoluble qui fit de ces deux Etats la plus formidable puissance qui se

(1) V. Dinarque, c. *Démosthène*, 39 : ... Κεφάλου τὸ ψήφισμα γράφαντος, ὅς οὐ καταπλαγείη τὴν Λακεδαιμονίων δύναμιν, οὐδέ λογισάμενος ὅτι τὸ κινδυνεύειν καὶ τὸ γράφειν ὑπὲρ τῆς πόλεως ἐπισφαλές ἐστίν, ἔγραψεν ἐξίέναι βοηθήσοντάς Ἀθηναίους τοῖς κατελιγηφόσι τῶν φυγάδων Θήβας.

(2) V. Eschine, c. *Ctésiphon*, 138-139 : Καίτοι πολλὰς μὲν πρότερον πρεσβείας ἐπρέσβευον εἰς Θήβας οἱ μάλιστα οἰκισίας ἐπίνοις διακρίμενοι, πρῶτος μὲν Θρασύβουλος ὁ Κολλυτεὺς, ἀνὴρ ἐν Θήβαις πιστευθεὶς ὡς οὐδεὶς ἕτερος, καὶ πάλιν Θράσων ὁ Ἐρχιεὺς, πρόξενος ἂν Θηβαίους, Λεωδάμας ὁ Ἀχαρνεὺς, οὐχ ἤτερον Δημοσθένους λέγειν δυνάμενος, ἀλλ' ἐμοίγε καὶ ἡδίων, Ἀρχέδημος ὁ Πήληξ, καὶ δυνατὸς εἶπειν καὶ πολλὰ κινδυνευκὸς ἐν τῇ πολιτείᾳ διὰ Θηβαίους Ἀριστοφῶν ὁ Ἀζηγιεὺς, κλειστόν χρόνον τὴν τοῦ βοιωτικῆς ὑπομείνας αἰτίαν, Πύρρανδρος ὁ Ἀναφλύστιος, ὅς ἐτι καὶ νῦν ζῆ. Sur Eleios et Phormisios, v. Dinarque, c. *Démosthène*, 38. Cf. sur Aristophon, Démosthène, *Couronne*, 162 : ... εἰδὼς Ἀριστοφῶντα καὶ πάλιν Εὐβουλον πάντα τὸν χρόνον βουλομένους πράξειν ταύτην τὴν φιλίαν, καὶ περὶ τῶν ἄλλων πολλὰς ἀντιλέγοντας ἑαυτοῖς τοῦθ' ὁμολογουμένους ἀσεί.

fût jamais élevée dans la Grèce du nord. C'était abandonner la politique traditionnelle qui voulait qu'il n'y eût, dans la patrie hellénique, que deux grandes puissances, l'une au nord, l'autre au sud, destinées à se faire équilibre l'une à l'autre, capables, au besoin, d'oublier leurs séculaires rancunes pour unir leurs efforts contre l'ennemi commun, le barbare. Mais cette nouveauté même, cette rupture avec la tradition était faite pour séduire les esprits aventureux, les hommes entreprenants comme Aristophon. Il faut ajouter que l'alliance thébaine devait plaire à la foule. Le peuple, dans tous les temps, n'est accessible qu'aux idées simples : les calculs compliqués d'une politique savante, les souvenirs historiques, les lointaines prévisions ont sur lui peu de prise. Or, l'alliance thébaine se présentait précisément, aux yeux de bien des gens, comme une nécessité du moment. Qu'en résulterait-il? Quelle serait la situation d'Athènes le jour où cette puissance, fondée et fortifiée par ses soins, se tournerait contre elle et constituerait sur sa frontière, à quelques heures de marche de l'Acropole, un permanent et inévitable péril? C'est ce qu'on ne se demandait pas : ce qu'il fallait, c'était relever Athènes, c'était abaisser Sparte, dont les coups, la victoire, les exigences n'étaient point oubliés. Pour atteindre ce double but, l'alliance de Thèbes s'offrait : c'était comme une faveur des dieux. Si, de plus, on songe qu'une mutuelle reconnaissance rapprochait les deux cités, que durant quatre années les exilés thébains avaient trouvé dans Athènes un asile, comme jadis Thrasybule et ses amis avaient reçu des Thébains le plus cordial accueil, que des liens d'hospitalité existaient, d'une ville à l'autre, entre beaucoup de familles, qu'enfin la dramatique délivrance de Thèbes, le courage héroïque de Pélopidas et de ses compagnons, rappelant la vaillance des anciens tyrannicides, avaient dû produire sur l'imagination populaire une profonde impression, on comprendra que la

populace athénienne applaudit à l'idée d'embrasser la cause des Thébains et que la politique des *béotisans* fût une politique essentiellement démocratique, défendue, à ce titre, et préconisée par les hommes d'Etat tels qu'Aristophon, qui n'avaient cessé, depuis leur entrée aux affaires, de se montrer les amis du peuple et les zélés serviteurs de la démocratie.

Un homme était franchement hostile à cette politique : c'était Callistratos d'Aphidna. Il se trouvait alors à l'apogée de son influence, et sa parole éloquente gouvernait l'assemblée. Thèbes lui portait ombrage : il était de ceux qui ne voulaient à aucun prix voir Athènes travailler à l'accroissement de sa voisine ; il prévoyait le danger qu'il y aurait pour les Athéniens à n'être protégés que par les postes avancés de Phylé et d'Eleuthères contre les entreprises possibles d'une puissance chaque jour grandissante qui, d'un moment à l'autre, pouvait devenir une ennemie (1). Nous connaissons mal les différentes phases de la lutte de Callistratos contre le parti béotien. Ce que nous ignorons surtout, ce sont les rapports d'Aristophon avec Callistratos, mais nous devons supposer qu'aussi longtemps que celui-ci fut au pouvoir, Aristophon ne cessa, soit dans l'assemblée, soit devant les tribunaux, de faire à sa politique une vive opposition.

Jusqu'en 363, la vie publique d'Aristophon nous est à peu près inconnue (2). En 363/2, sous l'archontat de Charicleidès, nous le voyons remplir les fonctions de stratège (3). Des troubles ont éclaté dans l'île de Céos ; Athènes est intervenue en faveur de l'un des deux partis qui se disputaient le pouvoir ; elle a

(1) V. E. Curtius, *op. c.*, V, p. 80.

(2) On a vu plus haut qu'en 371, son fils Démonstratos représentait Athènes au congrès de Sparte.

(3) V. le scoliaste d'Eschine, *c. Timarque*, 64. Cf., pour la date, Köhler, *Mittheilungen des deutschen archäologischen Institutes in Athen*, II (1877), p. 153.

exigé le rappel des bannis, mais ces bannis, de retour, ont été la cause de nouvelles discordes, particulièrement à Ioulis : Aristophon, élu stratège, a été chargé de rétablir l'ordre dans cette ville. Un important décret, récemment découvert, nous fait connaître les mesures proposées par lui, probablement à son retour de l'île, pour mettre un terme aux désordres d'Ioulis (1). Ce décret, voté par l'assemblée, comprend trois parties principales : la première règle le paiement d'une somme de trois talents que les habitants d'Ioulis doivent aux Athéniens ; la seconde confirme certaine convention précédemment conclue par Chabrias avec Ioulis, au nom des Athéniens et des bannis dont ils ont exigé le rappel ; la troisième contient diverses dispositions pénales à l'adresse de ceux des citoyens d'Ioulis qui ont violé la convention de Chabrias et se sont conduits en ennemis d'Athènes. L'inscription se termine par trois formules de serments dont la dernière est malheureusement incomplète.

Ce document, curieux pour l'histoire des querelles de partis dans l'île de Géos, n'est pas moins intéressant par les renseignements qu'il nous fournit sur Aristophon. Nous l'y voyons sous un nouveau jour : l'homme d'opposition, l'orateur de combat s'est transformé en médiateur pacifique. Mais il est permis de croire que, dans cette délicate mission, Aristophon ne s'était point montré aussi conciliant qu'il l'eût fallu ; sa rudesse naturelle avait dû froisser plus d'un insulaire : c'était d'ailleurs l'effet des interventions de ce genre de susciter bien des mécontentements et bien des haines. Aristophon, en proposant le décret qu'on vient de voir, avait agi de connivence avec ceux des habitants d'Ioulis qui se trouvaient à la tête du

(1) V. Koumanoudis, *Ἀθήναιον*, V (1876-77), p. 516, n. 2. Cf. l'intéressante étude qu'a faite de ce texte M. Koehler dans les *Mitth. d. d. arch. Inst. in Athen*, II, pp. 142 sqq.

parti athénien. Comme il est naturel de le supposer (1), le parti contraire vint porter à Athènes ses réclamations et ses rancunes : sans doute il se plaignit qu'on l'eût violemment dépouillé, et la première partie du décret d'Aristophon, la partie relative au paiement de la dette arriérée, fut l'objet de vives attaques. L'opinion publique s'émut; les poètes comiques, toujours en quête d'hommes politiques à diffamer, accusèrent Aristophon d'avoir, pendant sa stratégie, pressuré sans merci les habitants de Céos. Un procès était inévitable : ce fut Hypéride, alors au début de sa carrière, qui se chargea de l'intenter (2).

Nous ignorons la nature de cette poursuite (3). Nous ignorons également la date exacte du procès. Bœhnecke le place à la fin de la 106<sup>e</sup> Olympiade ou au commencement de l'Olympiade suivante (4). Il semble plutôt qu'il ait eu lieu peu de temps avant l'explosion de la Guerre Sociale (en 358 ou 357) : à ce moment, en effet, Aristophon était tout-puissant, et l'on trouve une évidente allusion à sa toute-puissance dans un fragment du discours d'Hypéride (5). Ce discours, par malheur, ne

(1) V. Köhler, *l. c.*, p. 153.

(2) V. le scoliaste d'Eschine, *c. Timarque*, 64 : *Κεκαμψθηται ὁ Ἀριστοφῶν... ὡς στρατηγήσας ἐν Κέφ και διὰ φιλοχρηματικίαν πολλὰ κακὰ ἐργασάμενος τοὺς ἐνοικοῦντας, ἐφ' ᾧ γραφεῖς ὑπὸ Ὑπερίδου παρανόμων ἑάλω.* Cf. Köhler, *l. c.*, pp. 153-54.

(3) Le scoliaste d'Eschine parle d'une *γραφὴ παρανόμων*, mais son témoignage a paru suspect. On a cru pouvoir conclure d'un passage du plaidoyer d'Hypéride pour Euxénippos, col. xxxviii, 2, qu'il s'agissait d'une *εἰσαγγελία* : v. Schaefer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 159; Hager, *Quaestionum Hyperidearum capita duo*, Leipzig, 1870, pp. 14 sqq. Il est plus sage de ne pas se prononcer.

(4) V. Bœhnecke, *op. c.*, p. 661. Cf. Kiessling, *Lycurgi fragmenta*, p. 250.

(5) Fragm. 44, éd. Fr. Blass, Leipzig, Teubner, 1869 : *Οἶδε γὰρ αὐτῷ δεδομένην ἄδειαν και πράττειν και γράφειν ὅτι ἂν ἐμῆραχου βούληται.* Il semble que ces mots n'aient pu être prononcés qu'à une époque où, Callistratos ayant disparu de la scène politique, Aristophon se trouvait être le principal personnage d'Athènes.

nous est point parvenu (1). Mais nous savons qu'Aristophon fut acquitté : grâce à une majorité de deux voix, il échappa à la peine que son accusateur pressait le tribunal de prononcer contre lui (2).

Il faut revenir en arrière de quelques années pour énumérer dans l'ordre les événements de cette époque auxquels Aristophon se trouve mêlé. En 362, sous l'archontat de Molon, il propose, dans une assemblée tenue le 24 métageitnion (12 septembre), une importante mesure. Ténos venait d'être réduite en esclavage par Alexandre de Phères; Miltokythès s'était révolté contre Cotys et sollicitait l'alliance d'Athènes, offrant, en échange, de rendre la Chersonèse; les Proconnésiens imploraient le secours des Athéniens, leurs alliés, contre les habitants de Cyzique; en même temps, les gens de Byzantion, de Chalkédon et de Cyzique, manquant de blé, mettaient l'embargo sur tous les vaisseaux en partance pour le Pirée; le prix du blé montait à Athènes; on craignait une disette (3). Dans ces conjonctures, Aristophon propose et fait adopter la résolution suivante : les triérarques mettront à flot leurs navires; les membres du Conseil et les démarques dresseront la liste des hommes de leurs dèmes et procureront des matelots; enfin, on appareillera en toute hâte, pour porter secours où c'est nécessaire (4).

L'année suivante (361), nous voyons Aristophon

(1) V. les fragments qui en ont été conservés, dans les *Fragm. d'Hypéride*, 43-47.

(2) V. Hypéride, p. *Euxénippos*, col. xxxviii, 23 : Τίνας οὖν κέρηκα καὶ εἰς ἀγῶνα καθέστακα; Ἀριστοφῶντα τὸν Ἀθηναῖα (sic), ὅς ἰσχυρότατος ἐν τῇ πολιτείᾳ γεγένηται· καὶ οὗτος ἐν τούτῳ τῷ δικαστηρίῳ παρὰ δύο ψήφους ἀπέφυγε. Ce texte contredit le scoliaste d'Eschine cité plus haut, p. 199, note 2. Il est évident que c'est Hypéride qu'il faut croire.

(3) V. [Démosthène], c. *Polyclés*, 4 sqq.

(4) *Ibid.*, 6-7 : ... καὶ ἐνίκησε τὸ Ἀριστοφῶντος ψήφισμα τοῦτι. ΨΗΦΙΣΜΑ. Τοῦ μὲν ψήφισματος τοίνυν ἀκηκόατε, ὧ ἄνδρες δι-

figurer comme accusateur dans le procès des triérarques. Le tyran de Phères, Alexandre, avait infligé, près de Péparéthos, une honteuse défaite à Léosthénès ; puis, laissant son ennemi tout étourdi de ce coup imprévu, il était accouru au Pirée et y avait pillé le bazar (1). Aristophon et, à ce qu'il semble, quelques autres citoyens du même parti accusèrent les triérarques qui, lors du combat de Péparéthos, ne commandaient pas en personne leurs navires : la loi permettait, en effet, que le triérarque confiât à un entrepreneur le soin d'acquitter sa liturgie, le dispensant ainsi du service personnel. Si les coupables échappèrent à la mort, du moins ils furent condamnés à une peine sévère (2).

L'année 364 marque une date importante dans l'histoire d'Aristophon : c'est l'année de l'exil de Callistratos et de la complète victoire du parti béotien. Déjà, en 366, après la perte d'Oropos, Callistratos, accusé, ainsi que Chabrias, par Léodamas d'Acharnai, avait dû soutenir le choc violent des antipathies et des haines amassées contre lui depuis le commencement de son administration. Il s'était brillamment défendu et avait été acquitté (3). Mais sa politique n'en avait pas été

κασται. κ. τ. λ. Cf. Schaefer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 115 sqq. ; id., *ibid.*, III, 2<sup>e</sup> partie, p. 148.

(1) V. Schaefer, *ibid.*, I, pp. 116 sqq. Cf. E. Curtius, *op. c.*, V, p. 96.

(2) V. Démosthène, *sur la Couronne triérarchique*, 8-9 : Ὅτε γὰρ τῆ ναυμαχίᾳ τῇ πρὸς Ἀλέξανδρον ἐνικήθητε, τότε τῶν τριηράρχων τοὺς μεμισθωκότας τὰς τριηραρχίας αἰτιωτάτους τοῦ γεγενημένου νομιζόντες παρεδόκατε εἰς τὸ δικαστήριον, καταχειροτονήσαντες προδεδοκῆναι τὰς ναῦς καὶ λελοικῆναι τὴν τάξιν. καὶ κατηγορεῖ μὲν Ἀριστοφῶν, ἐδικάζετε δ' ὑμεῖς· εἰ δὲ μὴ μετριοτέραν ἔσχετε τὴν ὀργὴν τῆς ἐκείνων πονηρίας, οὐδὲν αὐτοὺς ἐκόλυε τεθνήσκειν. Cf. *ibid.*, 16 : ... τῶν ποτέ συγκατηγορούντων μετὰ Ἀριστοφῶντος καὶ πικρῶν ὄντων τοῖς μεμισθωκοῖσι τὰς τριηραρχίας.

(3) V. Plutarque, *Démosthène*, 5. Cf., sur le procès de Chabrias et de Callistratos, Rehdantz, *Vitæ Iphicratis, Chabrias, Thimothei Atheniensium*, pp. 109 sqq.



plus heureuse. L'humiliation de Péparéthos, l'audacieux coup de main du tyran de Phères au Pirée, la disette imminente, les mauvaises nouvelles arrivant de tout côté avaient exaspéré le parti béotien. On rendit Callistratos responsable de tous ces malheurs; on tourna contre lui le mécontentement causé par les déboires et les revers des dernières années. Cette fois, son éloquence fut impuissante à le sauver : condamné, il n'échappa au dernier supplice que par la fuite (1). Il laissait le gouvernement à Aristophon, qui se trouvait être alors le plus considérable de ses adversaires et qui, pendant plus de six années, allait diriger la politique athénienne.

## IV

Son crédit était alors immense auprès du peuple (2). Pendant près de vingt ans, on l'avait vu dans l'opposition et, comme il arrive, ce rôle d'opposant avait entretenu et accru son prestige. On avait confiance dans son énergie : son activité, sa vigueur, l'espèce de fougue juvénile qu'il conservait encore malgré son grand âge (il avait alors soixante-seize ou soixante-dix-sept ans), sa promptitude à dénoncer les coupables, son éloquence, sa longue expérience des affaires semblaient faire de lui l'homme destiné à rétablir au dehors la puissance d'Athènes, ébranlée par les hésitations de

(1) V. [Démosthène], *c. Polyctès*, 48 sqq; Lycourgue, *c. Léocrate*, 93.

(2) C'est évidemment à cette période de la vie d'Aristophon que se rapportent différents textes contenant des allusions plus ou moins précises à l'autorité dont il jouissait dans l'assemblée populaire. V. le fragment d'Hypéride cité plus haut, p. 199, note 5. Cf. Hypéride, *p. Euwénippos*, col. xxxviii, 26; Démosthène, *sur la Couronne triérarchique*, 16 et 22; Plutarque, *Phocion*, 7.

la politique précédente et par toute une suite d'opérations manquées.

Les débuts d'Aristophon, comme principal conseiller du peuple et chef incontesté du parti dominant, furent malheureux. Corcyre était troublée : Charès s'y rendit, y intervint maladroitement en faveur de la faction oligarchique, et fit si bien que les Corcyréens se détachèrent de la ligue athénienne (1). En même temps, les affaires de Thrace, conduites par Autoclès, envoyé contre Cotys à la place d'Ergophilos, allaient de mal en pis (2). Timothéos tentait vainement de reprendre Amphipolis (3). Timomachos, le beau-frère de Callistratos, abandonnait la Chersonèse au roi de Thrace (4), qui, par la faute de Théotimos, s'emparait de Sestos, un des principaux mouillages de la flotte athénienne dans l'Hellespont (5).

Tel était l'état des choses en 360/59, et ces revers successifs ne semblaient point faits pour donner au parti qui gouvernait Athènes l'autorité dont il avait besoin. La brillante campagne d'Eubée, en 357, vint relever son prestige (6). Aristophon, profitant de l'ardeur patriotique qu'avait fait naître ce succès, décida le peuple à envoyer Charès, avec des pouvoirs illimités, dans les eaux de la Chersonèse (7). Il s'était pris d'amitié pour cet habile et hardi soldat, aux mœurs dissolues, sans conscience, sans scrupule, pillard et batailleur, tantôt général au service d'Athènes, tantôt mercenaire aux gages de quelque satrape révolté, comme Artabaze,

(1) V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 133.

(2) *Ibid.*, I, p. 134.

(3) V. le scoliaste d'Eschine, *Ambassade*, 34.

(4) *Id.*, c. *Timarque*, 56.

(5) V. Hypéride, p. *Euxéniippos*, col. xviii, 14; Démosthène, c. *Aristocrate*, 158.

(6) V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 143.

(7) V. Démosthène, c. *Aristocrate*, 173 : Χάρης... στρατηγός ὑφ' ὅμῶν ἀποικράτωρ εἰς Χερρόνησον ἐξέπλει.

singulière figure de condottiere, dont l'audace plaisait à Aristophon (1). Charès réussit à traiter avec Kersobleptès, fils et successeur de Cotys, assassiné en 359 : le roi de Thrace cédait aux Athéniens la Chersonèse, à l'exception de Cardia (2). C'était un succès : mais de quelle honte n'allait-on pas le payer ! La même année (357), éclatait la Guerre Sociale : Chios, Cos, Rhodes, Byzantion se révoltaient contre Athènes ; une flotte de soixante navires était confiée à Charès ; une autre, de force égale, était placée sous les ordres d'Iphicratès, de son fils Ménestheus et de Timothéos (3).

Raconter cette guerre, qui ne se termina qu'en 355 par la reconnaissance des cités rebelles comme Etats indépendants, dire les efforts d'Athènes pour y faire face, exposer la loi de Périandros, qui en fut la conséquence, et les graves modifications apportées par cette loi à l'organisation de la triérarchie, serait ici hors de propos. Hâtons-nous d'arriver aux deux grands procès dont la Guerre Sociale fut la cause plus ou moins directe, le procès de la loi de Leptine et le procès des généraux, qui comptent parmi les événements capitaux de la vie d'Aristophon.

On sait quel était l'objet de la loi de Leptine. La Guerre Sociale épuisait les finances d'Athènes : en 356, sous l'archontat d'Elpinès, un certain Leptine proposa de supprimer toutes les exemptions de liturgies précédemment accordées par le peuple, à titre de récompense, à ceux qui lui avaient rendu quelque éminent service. Tous les privilèges de cette nature devaient être abolis, à l'exception de ceux qui avaient été conférés aux descendants d'Harmodios et d'Aristogiton ; on s'engageait, en outre, à ne plus en accorder de nouveaux, ni aux citoyens, ni aux métèques, ni aux étran-

(1) V., sur Charès, Rehdantz, *op. c.*, pp. 208 sqq.

(2) V. Schaefer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 114.

(3) V. E. Curtius, *op. c.*, V, p. 107.

gers (1). La loi passa, mais elle ne tarda point à être attaquée. Un citoyen du nom de Bathippos s'éleva contre elle : la mort le surprit avant que l'affaire vint devant les juges. L'année s'écoula et Leptine cessa d'être responsable de sa proposition (2). L'année suivante, sous l'archontat de Callistratos (355/4), Apséphion, fils de Bathippos, reprenant le projet de son père, et Ctésippos, fils de Chabrias, se portèrent parties contre la loi : Apséphion avait pour synégore l'orateur Phormion ; Ctésippos s'était adjoint Démosthène (3).

L'usage voulait, en pareil cas, que le peuple désignât un certain nombre de citoyens pour répondre à l'accusation. Ces avocats officiels portaient le nom de *σύνδικοι* (4).

(1) Voici, d'après Funkhænel, *Jahrbücher für class. Philologie*, XII (1866), p. 539, quel devait être le texte de la loi de Leptine : Ὅπως ἂν οἱ πλουσιώτατοι λειτουργῶσι, μηδένα ἀτελεῖν εἶναι, μήτε τῶν πολιτῶν μήτε τῶν ἰσοτελεῶν μήτε τῶν ξένων, πλὴν τῶν ἀφ' Ἄρμουδίου καὶ Ἀριστογείτονος, μηδέ τὸ λοιπὸν ἐξεῖναι. Cf. Sauppe, *Philologus*, XXV (1867), pp. 265-68.

(2) V. le troisième *Argument* du discours de Démosthène contre Leptine, p. 453 : Νόμος γὰρ ἦν τὸν γράψαντα νόμον ἢ ἤφισημα μετὰ ἐνιαυτὸν μὴ εἶναι ὑπεύθυνον.

(3) V. *ibid.* Sur la date du procès de la loi de Leptine, v. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit.*, I, p. 375.

(4) Démosthène, *c. Leptine*, 146 : Ἡριγηται δὲ τῶ νόμῳ σύνδικοι, κ. τ. λ. Ailleurs, les *σύνδικοι* sont appelés *συνήγοροι* : v. id., *c. Timocrate*, 36; Hezychios et Suidas, s. v. *σύνδικος*. Ailleurs encore ils sont désignés d'une manière plus vague (*οἱ συναπολογοησόμενοι τοῖς νόμοις*) : v. Démosthène, *c. Timocrate*, 23. — Sur les *σύνδικοι* en général, v. Démosthène, *Couronne*, 134; id., *c. Leptine*, 152-153; Eschine, *c. Timarque*, 19; *C. I. A.*, III, 1, 38, ll. 55-56. Il ne faut confondre ces *σύνδικοι* choisis par la cité ni avec les *σύνδικοι* des dèmes (v. Lolling, *Mitth. d. d. arch. Inst. in Athen*, IV (1879), p. 203), ni avec les *σύνδικοι* de certaines corporations comme les éranistes (v. *C. I. A.*, III, 1, 23, l. 36), ni avec les avocats privés, également appelés *σύνδικοι*, dont tel ou tel particulier pouvait demander le secours (v. Andocide, *sur les Mystères*, 150; Démosthène, *c. Aristocrate*, 206), ni enfin avec les *σύνδικοι*, sorte de magistrats de finances, créés après la Restauration (v. Meier et Schœmann, *Der attische Process*, nouvelle éd. par J. H. Lipsius, Berlin, Calvary, 1881 sqq., pp. 123 sqq.).

Elus par le procédé de la χειροτονία (1), ils étaient, semble-t-il, au nombre de cinq (2). Démosthène, dans sa Leptinéenne, n'en nomme que quatre, mais à ces quatre noms, il faut, selon toute vraisemblance, ajouter celui de Leptine. Sans doute, telle était la coutume : parmi les défenseurs de la loi, figurait celui qui l'avait proposée ; on pensait, non sans raison, que, l'ayant faite, il devait, plus que personne, être capable d'en montrer l'efficacité (3).

Au nombre des σύνδικοι choisis pour défendre la loi de Leptine, se trouvait Aristophon (4). Les collègues qu'on lui avait donnés étaient tous des personnages considérables : c'était Léodamas d'Acharnai, l'un des principaux chefs du parti béotien (5) ; c'était Képhisodotos du dème des Κεραμῆς, qui, en 371, avait représenté le peuple Athénien au congrès de Sparte (6) ; c'était Deinias d'Herchia, qui appartenait à l'une des plus riches familles d'Athènes (7) ; c'était enfin Leptine, un

(1) Démosthène, *c. Timocrate*, 36 ; id., *Couronne*, 134.

(2) Id., *c. Timocrate*, 23. Cf. le scoliaste, *ibid.*, p. 707, 17 : Πέντε δὲ ἄνδρες καθ' ἕκαστον νόμον χειροτόνου.

(3) Sur la présence très probable de Leptine parmi les σύνδικοι, v. Schoemann, *De comitiis Atheniensium*, Greifswalde, 1819, p. 280. Cf. Westermann, *Abhandlungen der phil.-hist. Classe der Kön. sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, I, Leipzig, 1850, p. 44.

(4) Schæfer fait remarquer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 358, note 3, que si Leptine est le même personnage qu'un certain Leptine de Coilé mentionné par Bœckh, *Urkunden über das Seewesen des attisches Staates*, X c, II, 102, 109, 116 (cf. Démosthène, *c. Androtion*, 60), deux des σύνδικοι se trouvaient représenter la même tribu, Coilé et Azénia, le dème d'Aristophon, appartenant à la tribu Hippothontide. Mais il faut, croyons-nous, distinguer ici deux Leptines, l'auteur de la loi combattue par Démosthène et Leptine de Coilé. Sans doute, en effet, on ne pouvait prendre deux σύνδικοι dans la même tribu. V. Bœckh, *Urkunden*, p. 242. Sur Leptine de Coilé, cf. une inscription récemment découverte à Eleusis, *C. I. A.*, II, 2, *Add. et corrig.*, 682 c.

(5) Sur Léodamas, v. plus haut, pp. 195 et 201.

(6) V. Xénophon, *Helléniques*, VI, 3, 2. Cf., sur Képhisodotos, Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit, Beilagen*, pp. 155 sqq.

(7) Le fils de Deinias, Deinon d'Herchia, figure dans Bœckh, *Urkun-*

des orateurs les plus populaires de l'assemblée. Ce qui distinguait ces *σύνδικοι*, y compris Aristophon, c'était leur éloquence (1) : tous étaient des hommes d'un rare talent, armés de toutes les ressources d'une parole exercée et puissante qui leur avait valu de nombreux succès.

On ignore l'issue de ce procès célèbre. Tout porte à croire que ni Démosthène, encore jeune et peu connu, ni l'obscur Phormion, ne purent vaincre leurs redoutables adversaires. La loi, d'ailleurs, était trop populaire pour être abrogée : elle fut maintenue (2).

C'est peu de temps après, sous l'archontat de Diotimos (354/3), que se place le procès des généraux (3). La deuxième année de la Guerre Sociale (356), les escadres réunies de Charès et de ses collègues avaient rencontré la flotte confédérée dans le canal de Chios, près d'Erythrées (4). La mer était houleuse, comme elle l'est souvent dans ces parages : Charès, toujours ardent, avait voulu combattre, mais ses collègues, effrayés par le gros temps, s'y étaient refusés ; Charès, alors, avait seul livré bataille et subi un échec (5). A la suite

*den*, XVI a, II, 123, 192. Sur son petit-fils Deinias, mentionné dans une liste de *σιτόναι*, v. Rangabé, II, p. 179.

(1) *Μάλιστα οἱ δεῖνοι λέγειν ἀνδρες*, dit Démosthène, *c. Leptine*, 146. On sait que Léodamas était un des plus brillants élèves d'Isocrate : v. Blass, *op. c.*, II, pp. 51-52. Sur l'éloquence dont Képhisodotos paraît avoir fait preuve au cours des débats, v. Démosthène, *c. Leptine*, 150 : *Οὗτός ἐστιν οὐδένως ἤττον, ὃ ἀνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν λεγόντων δεῖνός σίπειν. πολὺ τοίνυν κάλλιον τῇ δεῖνότητι ταύτῃ χρῆσθαι ἐπὶ τὸ τοῦ ἀδικούντος ὑμᾶς κολάζειν ἢ τοῦ ἀγαθοῦ τινὸς αἰτίους ἀδικεῖν.*

(2) V., sur le procès de la loi de Leptine, Schaefer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 353-375 ; sur l'issue, v. Blass, *op. c.*, III, pp. 239-40.

(3) Sur la date de ce procès, v. Denys d'Halicarnasse, *Dinarchie*, p. 667.

(4) A l'endroit appelé par Thucydide *Ἐμκατον τῆς Ἐρυθραίας* et par Polyen *Ἐμκατα*. V. Thucydide, III, 29, 2 (cf. le scoliaste) ; Polyen, III, 9, 29. Cf. Etienne de Byzance, s. v. *Ἐμκατον*.

(5) V. Diodore, XVI, 21 ; Polyen, *l. c.*

de ce conflit, Iphicratès, Ménéstheus et Timothéos avaient été rappelés (1). La paix conclue, ils furent accusés par Charès et Aristophon. L'acte d'accusation portait qu'ils avaient reçu de l'argent des Chiotes et des Rhodiens ; la peine réclamée était la mort.

Ce fut quand ils rendirent leurs comptes qu'ils durent paraître en justice. S'il fallait ajouter foi aux médisances de la comédie, Aristophon eût été payé par Charès pour être son avocat (2). C'est peu probable : tout porte à penser, au contraire, qu'Aristophon avait, dans ce procès, un intérêt personnel. Sans compter la sympathie qui le rapprochait de Charès et qui devait le pousser à épouser la querelle de son ami, il existait, comme le remarque très bien Schæfer (3), une antipathie naturelle entre les orateurs et les généraux, les uns prétendant tout régler du haut de la tribune, les autres trop portés à se rendre indépendants et à considérer les beaux parleurs de l'assemblée comme des envieux jaloux de leur gloire. C'étaient deux pouvoirs qui s'accordaient mal et qui, pour peu qu'ils fussent excités l'un contre l'autre par quelque inimitié de parti, se heurtaient d'une terrible manière.

L'émotion fut vive à Athènes le jour où s'ouvrirent les débats ; les amis d'Iphicratès particulièrement étaient indignés. Le vieux stratège exposa sa défense. Comme il demandait à Aristophon si, pour de l'argent, il eût, lui, Aristophon, trahi la flotte, et que l'accusateur se récriait : « Eh bien, dit le général, ce que tu n'eusses point fait, toi qui n'es qu'un Aristophon, je l'eusse fait, moi, Iphicratès (4)? » Il critiqua vivement

(1) V. Diodore, XVI, 22.

(2) V. le scoliaste d'Eschine, c. *Timarque*, 64 : Κεκωμῶδεται ὁ Ἀριστοφῶν ὡς ὑπὲρ Χάρητος μισθοῦ λέγων. Cf. le scoliaste de Démosthène, *Olynthiennes*, II, p. 26, 8.

(3) *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 153.

(4) V. Aristote, *Rhétorique*, II, 23, 7 : ... Ἰφικράτης πρὸς Ἀριστοφῶντα ἔπερόμενος εἰ προδοίη ἂν τὰς ναῦς ἐπὶ χρήμασιν, οὐ

la conduite de Charès (1), à laquelle il opposa sa propre vie, son courage, ses blessures (2) ; il déplora les tristes dissentiments qui, dans le péril commun, faisaient qu'on délibérait sur son sort, au lieu de délibérer avec lui sur le sort de la patrie (3) ; dans un beau mouvement de légitime fierté, il s'écria, en parlant d'Aristophon : « Celui-ci est meilleur comédien que moi, mais ma pièce est meilleure (4). » Tant d'honnêteté, de si longs et si loyaux services touchèrent les juges : Iphicratès fut acquitté (5). Il en fut de même de son fils Ménestheus. Le procès de Timothéos eut une issue moins heureuse : condamné à l'énorme amende de cent talents, il se réfugia à Chalcis, où il mourut la même année (6).

φάσκοντος δέ, « Είτα, εἶπεν, σὺ μὲν ὦν Ἀριστοφῶν οὐκ ἂν προδοίης, εἰ γὰρ δ' ὦν Ἰφικράτης ; » Cf. Aristide, II, p. 519, éd. Dindorf ; Quintilien, V, 12. Sur la prétendue défense qu'aurait composée Lysias pour Iphicratès, v. Blass, *op. c.*, I, p. 335.

(1) V. Aristote, *op. c.*, III, 10, 7 : Ἰφικράτης εἶπεν· « Ἡ γὰρ ὁδὸς μοι τῶν λόγων διὰ μέσων τῶν Χάρητι πεπραγμένων ἐστίν. »

(2) V. le scoliaste d'Homère, *Iliade*, XIII, au v. 291 : Ὁ Λυσίας τὸν Ἰφικράτην ποιεῖ λέγοντα· « Τραύματα ἔχων οὐχ ἐτέρων ἐπ' ἐμέ ἐρχομένων, ἀλλ' αὐτὸς ἐπιών. »

(3) V. Plutarque, *Aprophthegmes*, p. 187 B : Κρινόμενος δὲ θανάτου πρὸς τὸν συκοφάντην· « Οἷα ποιεῖς, ὦ ἄνθρωπε, εἶπε, πόλεμον περιεστῆτος, τὴν πόλιν περὶ ἐμοῦ κείθων βουλεύεσθαί καὶ μὴ μετ' ἐμοῦ ; »

(4) V. Plutarque, *Préceptes de gouvernement*, V, p. 801 F : ... μηδ', ὅσπερ Ἰφικράτης ὑπὸ τῶν περὶ Ἀριστοφῶντα καταρρητορευόμενος, λέγει· « Βελτίων μὲν ὁ τῶν ἀντιδίκων ὑποκριτής, δρᾶμα δὲ τοῦμὸν ἄμεινον. »

(5) V. Cornélius Népos, *Iphicrate*, 3 : *Causam capitis semel dixit, bello sociali, simul cum Timotheo, eoque iudicio est absolutus.*

(6) V. Isocrate, *sur l'Antidosis*, 129 : Οἶμαι δ' ὑμῶν τοὺς πολλοὺς θαυμάζειν τὰ λεγόμενα καὶ νομίζειν τὸν ἔκαινον τὸν ἐκείνου κατηγορίαν εἶναι τῆς πόλεως, εἰ τοσαύτας μὲν πόλεις ἐλόγητα, μηδεμίαν δ' ἀπολέσαντα περὶ προδοσίας ἔκρινε, καὶ πάλιν εἰ διδόντος εὐθύνας αὐτοῦ (Τιμοθέου), καὶ τὰς μὲν πράξεις Ἰφικράτους ἀναδεχομένου, τὸν δ' ὑπὲρ τῶν χρημάτων λόγον Μενεσθέως, τοῦτους μὲν ἀπέλυσε, Τιμόθεον δὲ τοσοῦτοις ἐζημίωσε χρήμασιν, ὅσοις οὐδένα πώποτε τῶν προγεγενημένων. Cf. Di-



L'histoire de ce procès montre de quel crédit jouissait encore Aristophon. Pourtant, sa puissance commençait à décroître. La paix de 355 avait été faite malgré lui : les revers de la Guerre Sociale, le mauvais état des finances avaient amené la formation d'un parti nouveau, le parti de la politique prudente, ennemie de la guerre et des coûteuses aventures. Athènes, surmenée depuis vingt-cinq ans par Callistratos, puis par Aristophon, avait soif de repos ; elle touchait à une de ces heures où les nations, lassées de souffrir sans résultat, sentent un invincible besoin de se replier sur elles-mêmes et renoncent à tout élan généreux, à toute idée de suprématie et de conquête, pour travailler, sans souci de l'extérieur, au développement de leur prospérité matérielle et de leur bien-être. A la tête de ces partisans décidés de la paix, se trouvait un homme habile, un orateur de talent, dont la compétence en matière d'administration était bien connue, Euboulos de Probalinthos. Vivre en bonne intelligence avec les Etats voisins, refaire les finances, accroître la richesse nationale par le commerce et l'industrie, tel était son programme, programme séduisant pour les capitalistes et les grands propriétaires, pour toute cette partie de la bourgeoisie d'Athènes, élégante et riche, qu'effrayaient les appels aux armes et les lourdes liturgies qui en étaient pour elle la conséquence. Aussi le crédit d'Euboulos augmenta-t-il rapidement. C'étaient ses amis et lui qui avaient fait conclure la paix de 355. La popularité d'Aristophon ne survécut guère à cet événement : il est permis de croire que vers la fin de l'année 354, le parti béotien, dont il était le chef, avait

narque, *c. Démosthène*, 14 : Ἐκατὸν ταλάντων ἐπιμήσατο (Τιμόθεον), ὅτι χρήματ' αὐτὸν Ἀριστοφῶν ἔφη παρὰ Χίων εἰληφέναι καὶ Ῥοδίων. Cf. *id.*, *c. Philoclès*, 17. — V. une fine analyse du caractère de Timothéos dans E. Curtius, *op. c.*, V, pp. 84 sqq. Cf. Blass, *op. c.*, II, p. 49. — Sur tout ce procès, v. Rehdantz, *op. c.*, pp. 224 Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 153 sqq.

cessé de régner en maître à l'assemblée. Euboulos inaugurerait cette période d'administration savante, mais d'inaction au dehors et de fatal optimisme, qui, après quelques retours de courage et d'énergie, devait se terminer par l'abaissement définitif d'Athènes au profit de la Macédoine (1).

Signalons encore une mesure d'Aristophon qui semble se rapporter à ces derniers moments de son influence. Pour remédier à l'épuisement du Trésor, il proposa une loi en vertu de laquelle le peuple s'engageait à nommer un certain nombre de commissaires (ζητηταί), devant lesquels tout citoyen serait invité à dénoncer les détenteurs des deniers publics (2). La loi fut votée, mais nous ignorons de quelle manière on l'appliqua : sans doute, elle devint l'origine d'innombrables procès (3).

## V

Nous possédons peu de renseignements sur les der-

(1) V., sur Euboulos et l'avènement de son parti, E. Curtius, *op. c.*, V, pp. 129 sqq.

(2) V. Démosthène, *c. Timocrate*, 11 : Ψήφισμα εἶπεν ἐν ἑμῖν Ἀριστοφῶν ἐλέσθαι ζητηταί, εἰ δὲ τις οἶδῃ τινα ἢ τῶν ἱερῶν ἢ τῶν ὀσίων χρημάτων ἔχοντά τι τῆς πόλεως, μηνύσειν πρὸς τοῦτους. Cf. le 2<sup>me</sup> Argument du discours contre Timocrate, p. 696. V., sur l'usage de semblables enquêtes, Foucart, *Bulletin de correspondance hellénique*, VII (1883), pp. 409 sqq. (v. surtout les rapprochements faits à la page 412).—Sur les ζητηταί, v. Lysias, *Réponse à une accusation de corruption*, 16. Cf. Suidas, s. v. : Ἀρχὴ τις ἦν Ἀθήνησι, κατὰ καιροῦς καθισταμένη, πρὸς ἣν ἐμηνύοντο οἱ ὀφείλοντες χρήματα τῇ πόλει καὶ μὴ ἀποδεδωκότες. V. Boeckh, *Staatshaushalt.*, 2<sup>me</sup> éd., p. 213; Meier et Schoemann, *op. c.*, p. 126.

(3) V. Démosthène, *c. Timocrate*, 11 sqq.

nières années de la vie publique d'Aristophon. Les textes se font rares ; les dates sont difficiles à préciser. Quelques faits pourtant nous apparaissent au milieu de cette nuit : notons-les rapidement.

Ce sont d'abord deux procès, qui nous éclairent sur les démêlés d'Aristophon avec Euboulos. Il est probable que le vieux démagogue supportait avec peine d'être relégué au second rang : il reprit son ancienne attitude d'opposant, et nous le voyons, à une époque qu'on ne saurait déterminer, attaquer la politique de son rival dans une action dirigée contre un certain Philoneicos (1). Quel était l'objet de cette poursuite? Quel en fut le résultat? Nous ne le savons pas. Une autre circonstance nous montre Euboulos aux prises avec Aristophon, cette fois directement. Aristophon, chargé du recouvrement de la dîme d'Athéna, avait, paraît-il, gardé l'argent de la déesse, au lieu de l'employer, comme il le devait, à faire fabriquer un certain nombre de couronnes. Dénoncé par Euboulos au peuple en vertu de la *προβολή* (2), menacé d'un procès, il prit le parti de faire fondre les couronnes sacrées et prévint ainsi toute poursuite (3).

Euboulos n'était pas son seul adversaire. Un chef de parti comme Aristophon avait dû, dans sa longue carrière, rencontrer plus d'un contradicteur ; sa puis-

(1) Démosthène, *Ambassade*, 291, s'adressant à Euboulos : Ἵπέρ Αἰσχίνου δὲ ἀναβήσει, ὅς, ἠνίκ' ἐκρίνευ Ἀριστοφῶν Φιλόνεικον καὶ δι' ἐκείνου τῶν σοὶ πεπραγμένων κατηγορεῖ, συγκατηγορεῖ μετ' ἐκείνου σου καὶ τῶν ἐχθρῶν τῶν σὸν εἰς ἐξητάζετο;

(2) V., sur la *προβολή*, Meier et Schoemann, *op. c.*, pp. 335 sqq.

(3) V. Démosthène, *c. Midias*, 218 : Οὐ γὰρ ἐκ πολιτικῆς αἰτίας, οὐδ' ὥσπερ Ἀριστοφῶν ἀποδοῦς τοὺς στεφάνους ἔλυσε (Μειδίας) τὴν προβολήν, κ. τ. λ. Cf. le scoliaste, p. 584, 14 : Οὗτος φορολόγος ὢν κατέσχε παρ' αὐτῷ τὰς δεκάτας τῆς θεοῦ, ἀρ' ὢν ἔδει στεφάνους ποιῆσαι καὶ ἀναθεῖναι [τῇ θεᾷ Ἀθηναίων]. κατηγορηθεὶς δὲ ὑπὸ Εὐβούλου φθάσας τὴν εἰσοδὸν ἀνέθετο τοὺς στεφάνους καὶ πέπαυται ἡ προβολή.

sance, sa violence lui avaient fait plus d'un ennemi. Outre Euboulos, outre Hypéride et Démosthène, qu'on a vus en guerre ouverte avec lui, il faut citer, parmi les adversaires d'Aristophon, Diophantos de Sphettos, qui, déjà à l'époque des débats sur la loi de Leptine, était, semble-t-il, au nombre de ses rivaux (1); il faut citer surtout Hégésandros. Eschine, dans son discours contre Timarque, fait allusion aux luttes d'Hégésandros et d'Aristophon. Harcelé par cet éloquent et redoutable accusateur, Aristophon ne fit cesser ses attaques qu'en le menaçant d'une accusation de mauvaises mœurs (γραφὴ ἑταιρήσεως) (2).

Une question se pose, quand on cherche à réunir tous les documents capables de jeter quelque lumière sur les dernières années de la carrière politique d'Aristophon. Aristophon a-t-il joué un rôle dans les premiers rapports d'Athènes avec Philippe? Aucun texte précis ne nous renseigne à ce sujet. Pourtant, si l'on songe que depuis 357, année de la prise d'Amphipolis, Philippe tenait une grande place dans les préoccupations et les calculs des politiciens athéniens; si l'on réfléchit que sa puissance allait grandissant, qu'il était l'allié des Olynthiens, que, vers la fin de la 106<sup>e</sup> Olympiade, il se trouvait maître de Pydna, de Potidée et des mines d'or du mont Pangée, d'Abdère, de Maronée, de

(1) C'est du moins ce que parait indiquer ce passage de Démosthène, *c. Leptine*, 137 : Ἔστι δ' ἐκάστῳ τις αὐτῶν (τῶν ἐρούντων ὑπὲρ τοῦ νόμου), ὡς εἶπεν, ἐχθρὸς, τῷ μὲν Διόφαντος, τῷ δ' Εὐβουλος, τῷ δ' ἴσως ἄλλος τις. Il est vrai que les mots τῷ δ' Εὐβουλος peuvent aussi se rapporter à Aristophon. — Le passage de Démosthène, *Ambassade*, 297, ne nous semble pas, comme à Schæfer (*Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 161), un indice suffisant pour croire que Démosthène considérât Diophantos comme le successeur d'Aristophon.

(2) V. Eschine, *c. Timarque*, 64 : Ὡς δὲ παρήξει ἐπὶ τὸ βῆμα τὸ ὑμέτερον ὁ Ἠγήσανδρος, ὅτε καὶ προσεπολέμησι Ἀριστοφῶντι τῷ Ἀζηνισί, πρὶν αὐτῷ τὴν αὐτὴν ταύτην ἡπίσησεν ἐπαγγελίαν ἐν τῷ δήμῳ, ἦν περ ἐγὼ Τιμάρχῳ ἐπήγγειλα, κ. τ. λ. Cf. le scoliaste.

Méthone, qu'il avait, à Athènes même, de nombreux partisans, que, par contre, quelques esprits plus clairvoyants commençaient à s'effrayer de ses rapides progrès, on sera conduit à croire qu'Aristophon ne demeura point étranger aux relations des Athéniens avec la Macédoine, que, de bonne heure, il aperçut le danger, et que son infatigable activité, sa parole éloquente cherchèrent à le prévenir.

Certains passages de Démosthène semblent confirmer cette supposition. Le discours sur les affaires de la Chersonèse, prononcé en 341, c'est-à-dire à une époque très postérieure à celle où Aristophon passe pour s'être retiré de la vie publique, contient une allusion à certains actes du vieil orateur que Schæfer placerait volontiers au temps de la lutte d'Athènes contre Philippe pour la possession d'Amphipolis (1). Ailleurs, dans le discours sur la Couronne, les mêmes faits ou d'autres faits contemporains sont rappelés d'une façon plus explicite (2). Enfin, nous possédons un décret honorifique de l'année 355/4, voté, sur la proposition d'Aristophon, en faveur d'un certain Lacharès d'Apol-

(1) Démosthène, *Chersonèse*, 30 : 'Ἄλλ' ὑμῖς οἱ καθήμενοι οὕτως ἤδη διάκεισθε ὥστε, ἂν μὲν τις εἴπῃ παρσληθὼν ὅτι Διοκσίθης ἐστὶ τῶν κακῶν πάντων αἰτίας ἢ Χάρης ἢ Ἀριστοφῶν ἢ ὅν ἂν τῶν πολιτῶν εἴπῃ τις, εὐθέως φατέ καὶ θορυβεῖτε ὡς ὀρθῶς λέγει. V. l'excellente argumentation de Schæfer, *Philologus*, I, pp. 216 sqq. Cf. id., *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 162.

(2) Démosthène, *Couronne*, 69-70 : 'Ἀλλὰ τί ἐχρῆν με ποιεῖν; ἤδη γὰρ σ' ἐρωτῶ, πάντα τὰλλ' ἄφεις, Ἀμφίπολιν, Πύδναν, Ποτίδαιαν, Ἀλόνησον ὀυδενὸς τούτων μέμνημαι. Σέρρειον δὲ καὶ Δορίσκον καὶ τὴν Πεπαρήθου πόρθησιν καὶ ὅσ' ἄλλα τοιαῦτα ἢ πόλις ἠδίκητο, οὐδ' εἰ γέγονεν οἶδα. καίτοι σὺ γ' ἐρησθά με ταῦτα λέγοντα εἰς ἐχθραν ἐμβαλεῖν τουτουσί, Εὐβοίλου καὶ Ἀριστοφῶντος καὶ Διοκσίθους τῶν περὶ τούτων ψήφισμάτων ὄντων, οὐκ ἐμῶν. Cf. *ibid.*, 75 : Τοῦτο μὲν τοίνυν τὸ ψήφισμα Εὐβουλος ἐγραψεν, οὐκ ἐγὼ, τὸ δ' ἐφεξῆς Ἀριστοφῶν, εἰθ' Ἠγήσιππος, εἰτ' Ἀριστοφῶν πάλιν, εἰτα Φίλουράτης, εἰτα Κηρισσοφῶν, εἰτα πάντες οἱ ἄλλοι. V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 162, note 3.

lonie, qui avait, paraît-il, servi les intérêts d'Athènes à Méthone, déjà, à ce qu'il semble, menacée par Philippe (1). Tous ces documents, si vagues, si incomplets que soient les renseignements qu'ils nous fournissent, sont autant de preuves du zèle patriotique d'Aristophon et de son ardeur à combattre, dès l'origine, les menées et les empiètements du terrible ennemi qui devait finir par triompher de la puissance athénienne.

L'activité politique du vieux démagogue ne paraît pas s'être prolongée beaucoup au-delà de l'archontat de Diotimos (354/3). Le Pseudo-Plutarque nous apprend qu'à l'époque de la chorégie de Démosthène (350), Aristophon, à cause de son grand âge, vivait dans la retraite (2). Sans doute, fatigué des combats de la vie

(1) *V. C. I. A.*, II, 1, 70. Schæfer fait remarquer, à propos de cette inscription (*Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 163, note 1), que le nom d'Aristophon n'y est pas suivi du démotique, parce que la confusion n'était pas possible. Telle n'est pas la véritable raison : avant Euclide et, après Euclide, jusqu'en 353, le démotique n'accompagne jamais, dans les décrets, le nom de l'auteur de la proposition : v. Foucart, *Sur l'authenticité de la loi d'Evégoros citée dans la Midiénne, Revue de philologie*, I (1877), p. 170. — Quant à l'identité de l'Aristophon du décret avec Aristophon d'Azénia, elle ressort des faits eux-mêmes. Il ne saurait d'ailleurs être question, pas plus que dans les passages de Démosthène cités p. 214, note 2, ni de l'agent d'affaires du nom d'Aristophon, nommé dans le plaidoyer de [Démosthène] contre Zénothémis, II, 14, 24, ni d'Aristophon du deme des Eirésidai (*C. I. A.*, II, 2, 1148). Pour Aristophon de Collytos (*Couronne*, 75), on sait le peu de confiance que méritent les pièces justificatives insérées dans le discours sur la Couronne. Les erreurs les plus graves y sont accumulées : pour n'en citer qu'une seule, Euboulos est appelé, *Couronne*, 29, Euboulos d'Anaphlystos, tandis qu'il était du deme de Probalinthos. Le démotique Κολλυρσιός joint au nom d'Aristophon ne doit donc troubler aucunement : nous croyons, n'en déplaise à Bœhnecke (*op. c.*, pp. 659, 662), qu'Aristophon de Collytos n'a jamais existé que dans l'imagination des interpolateurs fantaisistes du discours sur la Couronne. — Il existe encore un décret que M. Kœhler attribuerait volontiers à Aristophon : v. *Mitth. d. d. arch. Inst. in Athen*, II, p. 153, note 2 (cf. *C. I. A.*, II, 1, 63). Il est de l'année 357/6, mais tellement incomplet, qu'il est impossible d'en tirer aucun renseignement utile.

(2) Pseudo-Plutarque, *Vies des Orateurs*, p. 844 D : Ἀριστοφῶν

publique, d'ailleurs accablé d'années, il avait jugé que le moment était venu de céder la place à d'autres, de laisser le champ libre aux jeunes orateurs tels qu'Eu-boulos, tels que Démosthène, que leur talent et leur popularité désignaient comme les chefs des nouveaux partis qui se partageaient l'assemblée. Ce fut, selon toute vraisemblance, vers le commencement de la 107<sup>e</sup> Olympiade (352/1) qu'Aristophon s'éloigna des affaires (1). On se le représente, soit à Athènes même, soit dans son dème d'Azénia, s'intéressant encore aux péripéties de ces grandes luttes au milieu desquelles s'étaient écoulées plus de cinquante années de sa vie. Longtemps sa verte vieillesse lui permit de suivre de loin, en spectateur passionné, les débats de la Pnyx et ceux des tribunaux : il put recueillir l'écho des délibérations relatives à la paix de 346 ; il vit le procès d'Eschine contre Timarque ; il vivait encore au moment du procès de l'Ambassade. Un jour pourtant, la maladie vint frapper ce corps robuste. Dans l'un des inventaires du temple d'Asclépios récemment découverts sur la pente méridionale de l'Acropole, Aristophon figure parmi les donateurs dont les offrandes sont datées de l'archontat de Théophrastos (340/39) : « Objets consacrés, Dioclès étant prêtre, Théophrastos étant archonte : ..... phiale offerte par Aristophon d'Azénia, sans avoir été pesée ; poids inscrit sur la phiale : 100 drachmes (2). » Il semblerait résulter de là qu'en 340/39, Aristophon commençait à s'affaiblir,

τος δὲ ἤδη τὴν προστασίαν διὰ γῆρας καταλιπόντος καὶ χορηγὸς ἐγένετο (Δημοσθένους).

(1) V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 162.

(2) V. C. I. A., II, 2, 766, ll. 8-13 : Τάδε ἀνετέθη ἐπὶ Διοκλέους ἱερῆ(ως), ἀρχοντος δὲ Θεοφράστου ..... φιάλην Ἀριστοφῶν Ἀζηνι(εὺς) ἀνέστηκας ἄστατον, σταθμ(ὸν) ἐπιγέγραπται H. Cf., sur les phiales consacrées dans les temples, Homolle, *Comptes des hiéropes du temple d'Apollon Delien*, *Bull. de corr. hellén.*, VI (1882), pp. 109 sqq.

que sa vigoureuse santé se trouvait ébranlée et qu'il était allé, comme tant d'autres, implorer le dieu guérisseur pour obtenir de lui quelques jours encore de force et d'énergie. Il n'est pas téméraire de croire qu'il s'éteignit à peu de temps de là, presque centenaire, ayant vu, seul peut-être de ses contemporains, la puissance d'Athènes durant les belles années de l'administration de Périclès et les premiers effets de l'hégémonie macédonienne (1).

Il est difficile de porter un jugement sur la politique d'Aristophon : son administration a été de trop courte durée, sa vie publique trop longue, il s'est trouvé mêlé à trop d'événements, et beaucoup de ces événements nous sont trop mal connus, pour qu'il nous soit possible de dégager une impression bien nette du spectacle varié et incomplet de cette activité multiple, que nous ne saisissons que par intervalle et dont l'unité nous échappe. On devine pourtant quel a été le but de cette vie si remplie : au dehors, Aristophon s'est efforcé de relever le prestige d'Athènes ; au dedans, il a favorisé de tout son pouvoir le développement des institutions démocratiques : c'est ce qui explique le caractère populaire de toutes celles de ses mesures dont l'histoire nous a conservé le souvenir ; depuis la loi sur les νόμοι, au temps de la Restauration, jusqu'à l'institution des ζήτησις, tous ses actes portent la même marque, tous ont pour objet de flatter la foule et de conquérir sa faveur. Il s'était fait de la grandeur d'Athènes l'idée que s'en faisaient les contemporains de Périclès : il la plaçait, comme eux, dans le progrès constant de la démocratie et dans la force matérielle, seule capable d'assurer la suprématie au dehors. Tel est le sentiment qu'il paraît avoir eu des nécessités politiques de sa

(1) V. plus haut, p. 186, ce qui a été dit de la date probable de la mort d'Aristophon.



patrie, si tant est qu'il faille croire à quelque idée d'ensemble, à quelque plan préconçu dans cette conduite trop souvent, sans doute, dirigée par les événements, au milieu de ces conflits d'ambitions rivales, de ces compétitions ardentes qui remplissaient la vie des hommes d'Etat de cette époque.

Quelle a été l'influence d'Aristophon sur les destinées de son pays? On ne saurait le dire : ce n'était pas sa faute si une irrémédiable décadence entraînait Athènes à sa ruine. Cette décadence, l'a-t-il aperçue? En a-t-il eu la même vue claire et précise que Démosthène? Non, sans doute. L'a-t-il ignorée? Pas davantage : il est permis de croire qu'à de certains moments, il en a eu conscience et qu'il a fait effort pour l'arrêter.

Ce qui est certain, c'est qu'Aristophon nous apparaît comme une des figures les plus originales de ces temps troublés. Violent, éloquent, d'une activité qui semble n'avoir connu ni découragement ni lassitude, jouissant dans l'assemblée d'un crédit presque sans limite (1), il occupe tout un demi-siècle de sa turbulente personnalité. Comme la plupart des orateurs qui recherchaient les sympathies de la foule, il avait dû de bonne heure commencer à jouer ce rôle de grand accusateur dans lequel nous l'avons vu lors du procès des généraux. Par contre, il avait été mainte fois accusé : un jour, il s'était vanté dans l'assemblée du peuple d'avoir été poursuivi soixante-quinze fois pour proposition illégale, et d'avoir chaque fois échappé (2); comme plus tard le vieux Caton, il rappelait ces souve-

(1) *Ἐπρώτευσεν ἐν τῷ δήμῳ*, suivant la belle expression de Démosthène, *Ambassade*, 297.

(2) Eschine, *c. Ctésiphon*, 194 : *Ἐτόλμα δ' ἐν ὑμῖν ποτε σεμνόνεσθαι Ἀριστοφῶν ἐκεῖνος ὁ Ἀζηνεὺς λέγων, ὅτι γραφὰς παρανόμων πέφευγεν ἐξδομήκοντα καὶ πέντε*. V. le scoliaste de Démosthène, *Ambassade*, p. 436, 13; cf. id., *Couronne*, p. 248, 8 : *... Ἀριστοφῶν, ἀνὴρ πολλὰκις μὲν κριθεῖς, οὐδέποτε δὲ καταγνοσθεῖς*. Il y a probablement là quelque exagération.

nirs avec une sorte de jactance provocante (1). Pour le seconder dans ces nombreux procès, il avait pris auprès de lui, en qualité de secrétaire, Eschine, qui devint ensuite le secrétaire d'Euboulos (2). Sans jamais avoir, à ce qu'il semble, rempli beaucoup de fonctions publiques, il avait montré, comme stratège à Céos, de quelle main ferme il savait exercer un commandement (3). Entouré, du moins on peut le conjecturer, d'une innombrable clientèle, prêtant aux uns le secours de ses conseils, aux autres l'appui de sa parole, il nous offre un curieux exemple de ce que pouvait être, à Athènes, au IV<sup>e</sup> siècle, la puissance d'un orateur.

Il est infiniment regrettable que nous ne possédions aucun spécimen de l'éloquence d'Aristophon. Démosthène fait, à plusieurs reprises, de son talent un grand éloge (4). Il est évident que les contemporains avaient été frappés de l'autorité de cette parole toujours prête à servir les intérêts de la démocratie. Par malheur, aucun écho n'en est venu jusqu'à nous. La cause en est sans doute à l'habitude d'Aristophon de ne point écrire ses discours. Il était probablement, comme beaucoup d'orateurs de son temps, grand improvisateur; comme Eschine, il devait parler d'abondance sur

(1) V., sur Caton, Plutarque, *Caton*, 15; cf. id., *Parallèle d'Aristide et de Caton*, 2.

(2) Démosthène, *Couronne*, 162. A l'époque du procès de Philoneicos, Eschine était encore secrétaire d'Aristophon: v. plus haut, p. 212, n. 1. Cf. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 158, 228.

(3) Outre les fonctions de stratège, Aristophon avait exercé celles de parèdre de l'archonte. V. Eschine, c. *Timarque*, 158: *Τίς γάρ ὑμῶν τὸν ὄρφανόν καλούμενον Διόφαντον οὐκ οἶδεν, ὅς τὸν ξένον πρὸς τὸν ἄρχοντα ἀπήγαγεν, ᾧ παρήδρευεν Ἀριστοφῶν ὁ Ἀζηγιεύς, ἐπαιτιασάμενος, κ. τ. λ.* Cf., sur les parèdres des trois premiers archontes, Meier et Schœmann, *op. c.*, pp. 70 sqq.

(4) V. *Couronne*, 219: *Καίτοι πολλοὶ παρ' ὑμῖν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, γεγόνασι ῥήτορες ἐνδοξοὶ καὶ μεγάλοι πρὸ ἐμοῦ, Καλλιστρατὸς ἐκείνος, Ἀριστοφῶν, Κέφαλος, Θρασύβουλος, ἔτεροι μῦριοι.* Cf. id., c. *Leptine*, 146.

tous les sujets, sans avoir longuement médité ce qu'il allait dire. Pourtant, jamais époque n'avait été plus favorable à l'étude de l'art oratoire. Aristophon, tout jeune encore, avait pu être témoin de l'enthousiasme excité par l'enseignement de Gorgias. Le mouvement sophistique qui remplit les dernières années du v<sup>e</sup> siècle n'avait point été sans attirer ses regards, sans solliciter sa curiosité d'enfant et d'éphèbe ; il avait entendu Antiphon de Rhamnous ; il avait vu passer, dans leur costume théâtral, ces brillants rhéteurs qui traînaient après eux tout un cortège d'auditeurs avides et charmés, Polos, Likymnios, Tbrasymachos de Chalkédon, Théodoros de Byzantion, Evénos de Paros ; plus tard, il avait assisté aux succès de Lysias comme sophiste et comme logographe ; il avait vu s'ouvrir l'école d'Isocrate, et des hommes d'Etat, des hommes de guerre suivre en dociles disciples les leçons de cet admirable professeur. Le spectacle de tous ces efforts tentés pour amener l'éloquence à sa perfection avait-il eu sur son talent quelque influence ? Tous ces virtuoses de la parole, qui sont l'ornement de cette période de l'histoire d'Athènes, lui avaient-ils communiqué la passion de leur art, cet art athénien par excellence ? Tout porte à croire que non : Aristophon devait être de ceux qui prisait avant tout, dans un discours, le succès ; sa rude éloquence d'affaires se fût mal accommodée de la sobre élégance d'un Lysias, du rythme savant d'un Isocrate ; il ne cherchait point à captiver l'attention par les mille artifices d'une habile rhétorique : il emportait d'assaut la conviction par l'éclatant bon sens d'une parole exercée dans les tumultes populaires ; laissant aux sophistes et aux rhéteurs le travail du style, le souci de la composition oratoire, il appartenait à cette race d'hommes politiques dont Platon a dit : « Les hommes les plus puissants et les plus considérables dans un Etat rougissent d'écrire des discours et de laisser des œuvres écrites, par souci de leur réputation pour l'avenir :

ils ont peur d'être appelés sophistes (1). » Raison de plus pour déplorer que rien n'ait survécu de toute cette forte et naturelle éloquence, prodiguée dans les assemblées et devant les tribunaux durant cinquante années d'une vie active et tourmentée.

Octobre 1883.

(1) Platon, *Phèdre*, p. 257 D : ... οἱ μέγιστον δυνάμενοι τε καὶ σεμνότατοι ἐν ταῖς πόλεσιν ἀισχύρονται λόγους τε γράφειν καὶ καταλείπειν συγγράμματα ἑαυτῶν, δόξαν φοβούμενοι τοῦ ἔπειτα χρόνου, μὴ σοφισταὶ καλῶνται. Cf. Blass, *op. c.*, III, p. 2.